

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

# 2023

# 2024



Société du Centre des congrès  
de Québec





CENTRE  
DES CONGRÈS  
DE QUÉBEC

# 2023-2024 EN BREF

## ◆ REVENUS AUTONOMES PAR CATÉGORIE

Congrès	7 444 249 \$
Salons	984 890 \$
Réunions	1 790 420 \$
Spectacles/banquets	837 582 \$
Autres	809 766 \$
Intérêts	223 759 \$
Revenus autonomes totaux	12 090 666 \$

## ◆ SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Fonctionnement	4 192 593 \$
Taxes	4 813 119 \$
Investissement et financement des immobilisations	7 312 489 \$
Subvention totale	16 318 201 \$

## ◆ DÉPENSES

Dépenses annuelles totales	32 268 424 \$
----------------------------	---------------

## ◆ EFFECTIF

Nombre d'employés	74
-------------------	----

## ◆ ACTIVITÉS

Nombre d'événements	194
Participants en présentiel	220 000
Nuitées	256 473
Impact économique total	165 200 000 \$

## ◆ RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Revenus autonomes	12 090 666 \$
Frais d'événements	4 162 896 \$
Frais d'exploitation	13 120 083 \$
Taxes	4 813 119 \$
Frais financiers	1 454 694 \$
Déficit de l'exercice	(1 752 905) \$

## ◆ SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers	43 565 980 \$
Actifs non financiers	89 869 378 \$
Immobilisations corporelles	89 519 489 \$
Dette à long terme	33 791 165 \$
Remboursement de la dette à long terme	3 274 606 \$
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	437 287 \$

*AVIS AUX LECTEURS*  
**POINT DE LANGUE ET PRÉCISIONS**

Les termes « Impact économique » et « Retombées économiques » utilisés dans le présent rapport annuel sont des appellations équivalentes. Elles se réfèrent aux impacts de l'argent neuf engendrés par les dépenses touristiques des participants aux activités du Centre des congrès de Québec.

L'activité économique vise les dépenses des participants aux activités du Centre des congrès de Québec non admissibles aux calculs des impacts économiques parce qu'effectuées par des locaux. La somme des impacts économiques et des activités engendrées par les locaux représente l'activité économique globale liée au Centre des congrès de Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

2023-2024 EN BREF	3
LETTRE À LA MINISTRE	6
LETTRE À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	7
DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	8
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	9
MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	10
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023-2024	11
GOVERNANCE	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
COMITÉ DE GESTION	26
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025	32
RESSOURCES HUMAINES	35
PERFORMANCE GLOBALE : RÉSULTATS DE L'ANNÉE EN SYNERGIE AVEC LE MILIEU	44 49
VENTES, MISE EN MARCHÉ ET COMMUNICATIONS	51
EXPÉRIENCE CLIENT	55
GESTION IMMOBILIÈRE	56
DÉVELOPPEMENT DURABLE	57
EXERCICE FINANCIER EN BREF	60
ÉTATS FINANCIERS	61
CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL	82
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS	87

# LETTRE À LA MINISTRE

**Madame Caroline Proulx**  
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* de la Société du Centre des congrès de Québec.

Celui-ci présente les résultats de l'exercice financier clos le 31 mars 2024, la mission, la vision, les valeurs et les objectifs de la Société. Vous y trouverez également les faits saillants et les résultats l'année 2023-2024. Je tiens à vous assurer que les exigences du gouvernement en matière de reddition de comptes sont respectées.

Veillez agréer, Madame la Ministre, mes plus cordiales salutations.

Le président du conseil d'administration,



Alain Aubut

# LETTRE À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec  
Présidente de la Commission de l'Assemblée nationale  
Présidente de la Sous-commission de la réforme parlementaire  
Députée de Montarville

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* de la Société du Centre des congrès de Québec.

Il s'agit d'un bilan des activités de la Société. Celui-ci résume ses réalisations, ses objectifs, ses résultats ainsi que les faits saillants pour l'exercice.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Caroline Proulx  
Ministre du Tourisme

# DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont sous ma responsabilité.

Le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société du Centre des congrès de Québec présente :

- La mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- Les objectifs, les indicateurs de performance et les résultats en lien avec le contexte économique;
- Des données fidèles et fiables à tous égards importants.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans ce rapport incombe à la direction de la Société du Centre des congrès de Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation, telle qu'elle se présentait le 31 mars 2024.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in blue ink that reads "Caroline Lepage".

Caroline Lepage

# MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

En 2023-2024, la Société du Centre des congrès de Québec a une fois de plus démontré à quel point elle était une organisation proactive et au-devant des tendances de l'industrie. Les résultats détaillés dans le présent rapport annuel en témoignent : un calendrier débordant d'événements, une performance record en ce qui concerne les revenus d'événements, un taux de satisfaction de la clientèle s'élevant à 91,3 %, un leadership incontesté en développement durable, et bien plus encore.

Les retombées économiques générées en 2023-2024 atteignent elles aussi de nouveaux records, démontrant que le Centre des congrès continue d'être un moteur économique important pour la région de Québec.

À la toute fin de l'année financière, un changement important s'est opéré au sein de la direction générale de la Société : le Conseil des ministres a annoncé la nomination de Mme Caroline Lepage à titre nouvelle de présidente-directrice générale, succédant ainsi à M. Pierre-Michel Bouchard, qui était en poste depuis les 17 dernières années. Tout en saluant l'arrivée de Mme Lepage, je tiens à exprimer, au nom du conseil d'administration, ma profonde gratitude envers M. Bouchard et envers la vision stratégique qu'il a concrétisée pour le Centre des congrès et la région au fil des ans.

Je tiens également à remercier chaque membre du personnel de la Société, le comité de gestion et l'ensemble des partenaires sous-traitants, sans qui le Centre des congrès de Québec ne se situerait pas parmi les meilleurs au monde. La synergie de cette grande équipe et son éternel esprit de collaboration en assurent le succès.

Déjà, les orientations du nouveau Plan stratégique 2023-2025 ont permis d'entamer la réalisation de projets mobilisateurs qui sont en phase avec notre vision de leadership et qui s'appuient sur la solide expertise de notre personnel.

Enfin, je souligne l'implication des membres du conseil d'administration au cours de l'année 2023-2024. Leur disponibilité, leurs idées et leur professionnalisme contribuent à faire du Centre des congrès un lieu d'excellence.

Le président du conseil d'administration,



Alain Aubut



# MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

J'ai fait mon arrivée en tant que nouvelle présidente-directrice générale alors que l'année financière 2023-2024 venait tout juste de se terminer. Je succède ainsi à M. Pierre-Michel Bouchard, qui était en poste depuis 2007. D'entrée de jeu, j'en profite pour saluer son implication et l'excellence dont il a fait preuve tout au long de ses 17 années de service. Sous sa direction, le Centre des congrès de Québec et la région de Québec ont connu un essor significatif.

Je suis fière d'occuper maintenant ce poste et de constater combien la Société est une organisation prospère et en ordre. Sans conteste, elle assure pleinement son leadership dans le développement du tourisme d'affaires de la région de Québec.

Tout au long de l'année 2023-2024, je sais que nos équipes ont travaillé très fort pour suivre le rythme soutenu de notre industrie. Plus de 220 000 visiteurs, soit presque 20 000 de plus que l'année précédente, se sont déplacés au Centre des congrès de Québec pour l'un ou l'autre des 194 événements inscrits au calendrier. Grâce à la reprise en force des activités et des stratégies de vente depuis la pandémie, nous avons franchi un nouveau record : des revenus d'événements s'élevant à 11 M\$ pour l'année, sans compter des retombées économiques annuelles de 165 M\$ pour la région.

Au cours de l'année financière, le Centre des congrès s'est également démarqué pour ses initiatives en développement durable. En décembre 2023, nous sommes devenus le premier centre de congrès en Amérique à obtenir la certification durable Biosphere, développée par le Responsible Tourism Institute et reconnue mondialement par l'UNESCO et l'UNWTO. L'obtention de ce sceau symbolise notre engagement durable à l'échelle mondiale, ainsi que notre proactivité dans le domaine. Au cours de la prochaine année, nous nous assurerons de poursuivre rigoureusement nos efforts et de maintenir notre leadership. Notre volet alimentaire sera, entre autres, ciblé parmi nos priorités

en raison de son impact important sur notre performance durable.

Parallèlement, Québec Destination affaires, la force de vente régionale en tourisme d'affaires, a souligné ses 10 ans d'existence en octobre 2023. Le moment est donc approprié pour revoir l'optimisation de ce modèle d'affaires, afin de le rendre encore plus efficace et adapté aux besoins des partenaires et des différentes clientèles qui collaborent avec nous.

Je termine en félicitant et en remerciant tous les membres de l'équipe du Centre des congrès et ses partenaires pour l'excellent travail accompli cette année. Votre savoir-faire et votre savoir-être sont les fondements de l'excellente réputation de notre organisation et sont derrière chacun de ses succès. Je suis fière de me joindre à vous et je suis impatiente de voir les projets que nous mettrons en place au cours de la prochaine année pour continuer à faire du Centre des congrès de Québec un lieu incontournable et un modèle à suivre.

La présidente-directrice générale,



Caroline Lepage



# FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023-2024

## **Événements majeurs**

Accueil d'événements internationaux et canadiens à grand déploiement en 2023, dont la Semaine mondiale de la francophonie scientifique, le Congrès international de médecine universitaire (CIMU), l'ASM International ITSC 2023, le 60<sup>e</sup> congrès pancanadien du Syndicat canadien de la fonction publique (CUPE), Rendez-vous Canada, Lightspeed Sales Summit et le congrès du Parti Conservateur du Canada.

## **Savoir-faire et savoir-être**

Tenue du congrès annuel de Convention Centre of Canada (CC of C), réunissant les représentants des centres de congrès du pays, au cours duquel la synergie et le savoir-faire des équipes du Centre des congrès se sont grandement démarqués.

## **Prix et distinctions**

Obtention du prix Meilleur centre de congrès de la première édition du concours international Skift Meetings Awards 2023.

## **Nouvelles orientations**

Adoption d'un plan stratégique pour la période 2023-2025.

## **Tout sauf conventionnel**

Rafraîchissement de l'image de marque et de l'univers graphique du slogan **Tout sauf conventionnel** afin de positionner le Centre des congrès dans un nouveau vent de modernité et de spontanéité.

## **Force de vente**

Québec Destination affaires, la force de vente régionale en tourisme d'affaires, sous la responsabilité de la Société, souligne ses 10 ans d'existence en octobre 2023.

## **Performance record**

Résultat d'une reprise en force des activités et des stratégies de vente depuis la pandémie, le Centre des congrès de Québec atteint une performance record des revenus d'événements, s'élevant à 11 M\$ pour l'année.

## **Inclusion et bienveillance**

Distribution désormais gratuite des produits menstruels dans les distributeurs de toutes les salles de bain du Centre des congrès de Québec (étage administratif et espaces événementiels).

## **Écoresponsabilité**

Obtention de la certification durable Biosphere, mondialement par l'UNESCO et l'UNWTO (Organisation mondiale du tourisme).

## **Ressources humaines**

Signature d'une convention collective couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2026 et harmonisation des conditions de travail du personnel non syndiqué.



# GOUVERNANCE

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2024

### Alain Aubut

Président

*Administrateur de sociétés  
et mentor pour entrepreneur*

Après avoir créé plusieurs entreprises, M. Alain Aubut s'est concentré à soutenir et à accompagner les entrepreneurs. À titre de vice-président et de président-directeur général de deux grandes organisations vouées au développement économique du Québec, soit la Fondation de l'entrepreneurship et la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, il a réalisé plusieurs actions pour stimuler la culture entrepreneuriale au Québec en mobilisant des entrepreneurs et des acteurs socioéconomiques.

Entrepreneur engagé, notamment au sein de l'industrie des technologies de l'information, M. Aubut a réalisé des mandats de consultation pour plusieurs dizaines d'entreprises canadiennes et étrangères, en Europe et en Afrique francophones, ainsi que pour des organismes tels que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Banque mondiale. Il a été et est toujours membre de plusieurs conseils d'administration et comités consultatifs. Enfin, il été nommé Personnalité de l'année 2011 par le Réseau Action TI, un hommage rendu aux personnes ayant marqué l'industrie des technologies au Québec, puis Personne d'influence par Québec Destination affaires, en 2016. En mai 2017, il a été reçu Chevalier de l'ordre national du mérite pour avoir favorisé les relations entre la France et le Québec.



# Annie April

*Directrice régionale des opérations*

*Hôtel Classique*

*Repotel Aéroport, Henri IV et Lévis*

Mme Annie April est directrice régionale des opérations de l'Hôtel Classique de Sainte-Foy ainsi que des hôtels Repotel Aéroport, Henri IV et Lévis. À ce titre, elle assure le bon fonctionnement de l'ensemble des différents départements en établissant les normes et procédures à suivre, elle contrôle les revenus et dépenses de l'établissement, organise les ressources humaines et matérielles et planifie la rentabilité et la pérennité. Mme April travaille dans le milieu hôtelier depuis plus de 35 ans. Elle a à cœur le développement du tourisme d'affaires dans la région et s'implique entre autres au sein du comité stratégique de Québec Destination affaires.

# Rénald Bergeron

*Administrateur de sociétés*

*Médecin et professeur retraité de l'Université Laval*

M. Rénald Bergeron agit à titre d'administrateur de sociétés, il est médecin inactif du Collège des médecins du Québec et professeur retraité de l'Université Laval. Il a agi à titre de vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé de l'Université Laval (2017-2022). Diplômé en médecine de l'Université Laval et certifié fellow du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), il a occupé la fonction de doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval (2010-2017) et de professeur titulaire au Département de médecine familiale et de médecine d'urgence.

M. Bergeron a occupé auparavant les postes de directeur de son département, de vice-doyen au développement stratégique, puis de vice-doyen à la pédagogie et au développement professionnel continu. Médecin de famille, il a pratiqué et enseigné à l'UMF Laval devenue GMF-U Quatre-Bourgeois. Il a contribué de manière importante au développement de plusieurs réseaux de collaboration à l'Université et dans le réseau de la santé et s'est impliqué activement au sein de plusieurs comités et conseils d'administration tout au long de sa carrière.



# Pierre-Michel Bouchard

*Président-directeur général  
Société du Centre des congrès de Québec*

Président-directeur général de la Société du Centre des congrès de Québec de 2007 à 2024, M. Pierre-Michel Bouchard a quelque 35 années d'expérience à titre d'avocat, entre autres chez Fasken Martineau. Au cours de sa carrière, M. Bouchard s'est impliqué au sein de plusieurs organismes régionaux, notamment, à titre de président du comité stratégique de Québec Destination affaires, la force de vente régionale unifiée en tourisme d'affaires, et comme membre du conseil d'administration du Carnaval de Québec et de Destination Québec cité. M. Bouchard a reçu plusieurs distinctions honorifiques au fil des ans : il a entre autres été récipiendaire de l'Ordre national du Mérite de la République française en 1998 et nommé membre de l'Ordre du Canada en 2016, en reconnaissance de son dévouement à la promotion de la culture et du sport, et à son engagement civique à la Ville de Québec.

# Ian Gailer

*Conseiller principal  
Gailer & Co.*

Gestionnaire culturel formé en radio et télévision au Cégep de Jonquière et diplômé en administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Ian Gailer s'implique de multiples manières auprès de la relève et de nombreux organismes culturels canadiens. À la direction du Festival de cinéma de la ville de Québec (FCVQ), il a favorisé sa croissance exponentielle tout comme lorsqu'il a agi à titre de directeur général du festival REGARD et en tant que président du Conseil des arts de Saguenay. Enfin, M. Gailer a fait partie du Conseil national du cinéma et de la télévision (CNCT) de la SODEC entre 2015 et 2020 et siège maintenant aux conseils d'administration du Carnaval de Québec et de TV5. Il a récemment fondé son entreprise d'amélioration de la performance, Gailer & Co., en s'inspirant du mouvement du Growth Hacking et des nombreuses compétences de son réseau.



# Sophie Gauthier

*Avocate-associée*

*Verdon Armanda Gauthier, avocats*

Me Sophie Gauthier exerce en droit familial au cabinet Verdon, Armanda, Gauthier, avocats. Elle est reconnue pour faire avancer le droit de la famille par l'organisation de plusieurs activités de formation, de conférences et d'animations en plus de s'investir auprès de son ordre professionnel depuis le début de sa pratique en siégeant aux conseils d'administration du Jeune Barreau de Québec, du Barreau du Québec et comme administratrice au conseil général du Barreau du Québec. On lui doit notamment la création du Programme d'assistance parentale pour les membres travailleurs autonomes (APTA) pour lequel elle s'est battue pendant plusieurs années. Elle est impliquée au sein du Partenariat de recherche Séparation parentale et recomposition familiale de l'Université Laval et travaille depuis plusieurs années à mettre sur pied des programmes novateurs pour adapter le système judiciaire à la réalité des litiges familiaux sévères.

# Gilles Hamel

*Consultant et administrateur de sociétés*

M. Gilles Hamel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Depuis mars 2019, il agit comme consultant et administrateur de sociétés. Auparavant, il a été vice-président exécutif et chef des opérations financières de Fonds de placement immobilier Cominar pendant six années. Avant cela, M. Hamel a fait carrière chez PricewaterhouseCoopers à titre d'associé en certification pendant 33 années au cours desquelles il a assumé les fonctions d'associé responsable de la vérification de nombreuses sociétés publiques cotées en Bourse.



# Renée Laflamme

*Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelle  
iA Groupe financier*

Mme Renée Laflamme est vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles chez iA Groupe financier. Elle assume la direction des activités de ce secteur à travers le pays. Elle est responsable de la stratégie de croissance de l'assurance, épargne et retraite individuelles de même que de l'ensemble des activités soit la distribution, la tarification, le développement de produits, la mise en marché et l'administration. Elle assume aussi la direction des activités de PPI Management et fait partie du comité exécutif de la Société.

# Anja Okuka

*Présidente et copropriétaire  
Café Okuz inc.*

*Vice-présidente du développement des affaires  
Café Castelo inc.*

Mme Anja Okuka occupe le poste de vice-présidente du développement des affaires et du marketing chez Café Castelo inc. Elle y assure la relève de l'entreprise familiale aux côtés de son frère. Elle est impliquée dans plusieurs organismes philanthropiques et dans la communauté d'affaires, souhaitant ainsi devenir un leader positif dans son entreprise et dans la société. Depuis ses débuts en entrepreneuriat, Mme Okuka a été récompensée à de nombreuses reprises pour son parcours, notamment en remportant le grand prix de la Jeune personnalité d'affaires de l'année 2018, décerné par la Jeune Chambre de commerce de Québec et en ayant reçu une distinction de la Banque Nationale, aussi en 2018, comme Coup de cœur.



# Catherine Privé

*Présidente et chef de la direction  
Alia Conseil*

Présidente et chef de la direction d'Alia Conseil, co-fondatrice et associée depuis plus de 25 ans, Mme Catherine Privé est psychosociologue, spécialisée dans l'analyse et le développement des organisations. Fière d'être à la tête d'Alia Conseil, qui est aujourd'hui une référence au Québec en développement organisationnel, Mme Privé travaille continuellement à faire évoluer la firme vers des services novateurs en étant à l'affût des tendances et des meilleures pratiques. Elle est appelée à titre de conférencière à rencontrer des dirigeants d'entreprises, tant au Québec qu'en France pour le réseau APM. Mme Privé s'implique activement dans le milieu des affaires et siège au conseil d'administration de l'École d'entrepreneurship de Beauce depuis septembre 2019.



# Éliane Trudel

*Directrice associée  
Groupe Perspective*

Mme Éliane Trudel cumule 20 ans d'expérience en gestion des ressources humaines et œuvre comme gestionnaire chez Groupe Perspective depuis 2011, en plus d'être actionnaire au sein de l'entreprise depuis 2015. Auparavant, elle a fait carrière dans le domaine hôtelier, auprès des hôtels Fairmont. Son expérience lui permet de mettre à profit ses aptitudes en développement de stratégies afin de faire évoluer les individus et les organisations. Mme Trudel siège au conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis depuis 2013 et en est la présidente depuis 2021. Elle est également administratrice au sein du conseil de Ressources Entreprises depuis 2020.



NOM ET TITRE	DÉBUT / FIN MANDAT	SECTEURS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS		PARTICIPATION À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
<b>M. Alain Aubut</b> Administrateur de sociétés et mentor pour entrepreneur	21 octobre 2020 au 20 octobre 2025	<b>Secteur</b>	Administration, technologies de l'information, développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitale mobilité</li> <li>• Caisse Desjardins Sillery-Saint-Louis-de-France</li> </ul>
		<b>Domaine</b>	Gestion, administration	
		<b>Expérience</b>	Gestion d'entreprises, services-conseils	
<b>Mme Annie April</b> Directrice régionale des opérations <i>Hôtel Classique Repotel Aéroport, Henri IV et Lévis</i>	29 novembre 2023 au 28 novembre 2026	<b>Secteur</b>	Activité économique	
		<b>Domaine</b>	Hébergement et tourisme d'affaires	
		<b>Expérience</b>	Gestion d'entreprises touristiques	
<b>Dr Rénauld Bergeron</b> Administrateur de sociétés Médecin et professeur retraité de l'Université Laval	29 novembre 2023 au 28 novembre 2025	<b>Secteur</b>	Sciences de la vie/santé	
		<b>Domaine</b>	Gestion	
		<b>Expérience</b>	Enseignement, développement de réseaux de collaboration	
<b>M. Pierre-Michel Bouchard</b> Président-directeur général <i>Société du Centre des congrès de Québec</i>	5 février 2022 au 4 février 2024	<b>Secteur</b>	Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec de Québec (hiver 2019)</li> <li>• Carnaval de Québec</li> <li>• Destination Québec cité</li> <li>• Convention Centres of Canada</li> </ul>
		<b>Domaine</b>	Droit, administrateur de sociétés certifié	
		<b>Expérience</b>	Gestion de société d'État	
<b>M. Ian Gailer</b> Consultant principal <i>Gailer &amp; Co.</i>	29 novembre 2023 au 28 novembre 2027	<b>Secteur</b>	Tourisme et culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carnaval de Québec</li> <li>• TV5 Québec Canada</li> </ul>
		<b>Domaine</b>	Marketing, communications, mise en marché	
		<b>Expérience</b>	Gestion d'entreprise	

NOM ET TITRE	DÉBUT / FIN MANDAT	SECTEURS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS		PARTICIPATION À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
<b>Me Sophie Gauthier</b> Avocate-associée <i>Verdon, Armanda, Gauthier, avocats</i>	22 avril 2020 au 21 avril 2024	<b>Secteur</b>	Administration	
		<b>Domaine</b>	Droit	
		<b>Expérience</b>	Droit de la famille, coordination de projet de recherche, enseignement et formation professionnelle	
<b>M. Gilles Hamel</b> CPA, CA Consultant et administrateur de sociétés	29 novembre 2023 au 28 novembre 2027	<b>Secteur</b>	Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe Sani-Tech inc.</li> </ul>
		<b>Domaine</b>	Comptabilité et fiscalité	
		<b>Expérience</b>	Gestion financière, gestion de ressources humaines	
<b>Mme Renée Laflamme</b> FCPA, FCA, CFA, IAS.A./ICD.D Vice-présidente exécutive Assurance, Épargne et Retraite individuelles <i>iA Groupe financier</i>	2 février 2022 au 1 <sup>er</sup> février 2026	<b>Secteur</b>	Finances, assurances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LIMRA (autrefois Life Insurance Marketing and Research Association)</li> <li>• Finances Montréal</li> </ul>
		<b>Domaine</b>	Comptabilité et fiscalité	
		<b>Expérience</b>	Gestion financière, gestion de ressources humaines	
<b>Mme Anja Okuka</b> Présidente et copropriétaire <i>Café Okuz inc.</i> Vice-présidente du développement des affaires <i>Café Castelo inc.</i>	22 avril 2020 au 21 avril 2024	<b>Secteur</b>	Administration	
		<b>Domaine</b>	Marketing, communications, mise en marché	
		<b>Expérience</b>	Gestion d'entreprise	
<b>Mme Catherine Privé</b> MAP, CRHA Présidente et chef de la direction <i>Alia Conseil</i>	29 novembre 2023 au 28 novembre 2027	<b>Secteur</b>	Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École d'entrepreneurship de Beauce</li> <li>• Chambre de commerce et d'industrie de Québec</li> </ul>
		<b>Domaine</b>	Management	
		<b>Expérience</b>	Ressources humaines, développement organisationnel, management, stratégies de gestion, formation	
<b>Mme Éliane Trudel</b> Directrice associée <i>Groupe Perspective</i>	29 novembre 2023 au 28 novembre 2027	<b>Secteur</b>	Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis</li> <li>• Ressources Entreprises</li> </ul>
		<b>Domaine</b>	Ressources humaines	
		<b>Expérience</b>	Recrutement, santé et sécurité, gestion des ressources humaines, financières et matérielles, développements des affaires	

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le gouvernement nomme 11 administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société.

## ◆ LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESPECTE LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES, PLUS PRÉCISÉMENT :

- Le conseil compte cinq hommes et six femmes;
- Tous les membres ont un statut de membre indépendant, à l'exception du président-directeur général;
- Au moins un membre était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination;
- Au moins une personne représente une des composantes de la diversité de la société québécoise;
- Au moins un administrateur est membre d'un ordre professionnel comptable;
- Au moins trois membres sont nommés après consultation des organismes représentatifs du milieu (selon l'article 5 de la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec*).

## ◆ PROFIL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	DOMAINES
<b>Clientèle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sciences de la vie/santé</li><li>• Assurances</li><li>• Industriel/manufacturier</li></ul>
<b>Activité économique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hébergement</li><li>• Tourisme et culture</li><li>• Communauté d'affaires</li></ul>
<b>Administration</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit</li><li>• Comptabilité/finances</li><li>• Ressources humaines</li><li>• Marketing/communication/mise en marché</li><li>• Processus/technologies de l'information</li></ul>

## COMPÉTENCES D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>Compétences nécessaires liées au savoir-être</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrité</li><li>• Objectivité</li><li>• Sens de l'éthique</li><li>• Ouverture d'esprit</li></ul>
<b>Compétences liées au savoir-faire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communications</li><li>• Vision</li><li>• Sens politique</li><li>• Esprit de décision et solidarité</li></ul>
<b>Compétences spécifiques</b>	Comité d'audit: Un des membres doit détenir un titre professionnel comptable (CPA).

## FORMATION CONTINUE

Le comité de gouvernance et d'éthique analyse et détermine les besoins en formation continue pour les administrateurs. Pour ce faire, une consultation est menée annuellement auprès des membres du conseil quant à leurs besoins et le comité propose au conseil d'administration des formations sur mesure.

C'est ainsi qu'en cours d'année, les administrateurs ont visionné des capsules de formation lors des rencontres du conseil, et ce, en lien avec la sécurité de l'information numérique. Ces courtes formations, dispensées par

l'Académie de la transformation numérique (ATN), traitaient de sujets tels que l'hameçonnage, l'ingénierie sociale ou l'art de la manipulation, les virus et rançongiciels ainsi que la sécurité des appareils mobiles. Par ailleurs, un membre du conseil s'est inscrit en fin d'année au microparcours Les assises de la gouvernance, offert par le Collège des administrateurs de sociétés.

De plus, certains membres ont participé à des formations non dispensées par la Société ou ont fait du mentorat au cours de la dernière année.

## ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le quorum a été constaté à toutes les séances du conseil d'administration. Certaines absences résultent de reports de réunion en raison d'imprévus. Celles-ci ont toutes été justifiées à la satisfaction du conseil. Il faut noter que le président du conseil est membre de tous les comités du conseil.

Le tableau suivant détaille l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités. Il faut souligner qu'en plus des rencontres comptabilisées au tableau, et

compte tenu de leur expertise, les membres du conseil d'administration peuvent être appelés à participer à des rencontres en lien avec des projets spécifiques ou à conseiller le PDG. De plus, les comités du conseil peuvent choisir de se rencontrer en cours d'année pour échanger à huis clos. Ces rencontres ne sont pas comptabilisées dans le tableau puisqu'elles sont informelles et que la direction ne se joint pas aux discussions.

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
	6 RÉUNIONS	4 RÉUNIONS	3 RÉUNIONS	2 RÉUNIONS
<b>Annie April</b>	6	4	s.o.	s.o.
<b>Alain Aubut</b>	6	4	3	2
<b>Rénauld Bergeron</b>	5	s.o.	3	s.o.
<b>Kathleen Bilodeau</b> <i>(fin de mandat le 29 novembre 2023)</i>	4/4	s.o.	2/2	2
<b>Pierre-Michel Bouchard</b>	6	4	3	2
<b>Ian Gailer</b>	6	s.o.	s.o.	2
<b>Sophie Gauthier</b>	6	s.o.	3	s.o.
<b>Gilles Hamel</b>	6	4	s.o.	s.o.
<b>Renée Laflamme</b>	6	3	s.o.	s.o.
<b>Anja Okuka</b>	6	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Catherine Privé</b>	5	s.o.	s.o.	2
<b>Éliane Trudel</b> <i>(début de mandat le 29 novembre 2023)</i>	2/2	s.o.	s.o.	0/0

## SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Suivi régulier des activités, des résultats de vente ainsi que des stratégies de mise en marché et de développement des affaires.
- Sur recommandation du comité d'audit, approbation des états financiers annuels, du plan d'immobilisations, du budget, de la programmation annuelle sur les investissements en ressources informationnelles et des prévisions budgétaires pluriannuelles 2023-2029.
- Adoption du Rapport annuel de gestion 2022-2023.
- Réception du bilan annuel en lien avec les technologies de l'information.
- Suivi des actions de Québec Destination affaires, la force de vente régionale en tourisme d'affaires.
- Adoption de diverses résolutions d'ordre administratif.

Chaque réunion du conseil d'administration et des comités est suivie d'une période de huis clos.

COMITÉ D'AUDIT	
MEMBRES	MANDAT
<b>Gilles Hamel</b> , CPA, président	Le conseil d'administration est secondé par le comité d'audit pour tout ce qui concerne l'intégrité de l'information financière, les états financiers annuels, la vérification externe, les contrôles internes et la gestion des risques.
<b>Annie April</b>	
<b>Alain Aubut</b>	
<b>Renée Laflamme</b> , FCPA, CFA	
SUJETS ABORDÉS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des états financiers trimestriels et du suivi budgétaire.</li> <li>• Révision des états financiers et recommandation de leur adoption au conseil d'administration.</li> <li>• Discussion avec la direction sur le budget annuel et recommandation pour son adoption au conseil d'administration.</li> <li>• Présentation des prévisions budgétaires pluriannuelles 2023-2029.</li> <li>• Vérification des mesures de contrôle administratif et analyse des risques de la Société.</li> <li>• Suivi du plan d'action élaboré à la suite de l'audit de performance de la Société par le Vérificateur général lors de l'exercice 2022-2023.</li> <li>• Suivi des travaux en lien avec l'audit de sécurité de l'information.</li> <li>• Examen de la déclaration de la direction à chaque réunion.</li> </ul>	

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MEMBRES	MANDAT
<b>Catherine Privé,</b> MAP, CRHA, présidente	<p>Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place de politiques et de programmes concernant les ressources humaines de la Société. Il voit à l'élaboration des critères d'évaluation du président-directeur général. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à établir un programme de planification de la relève des dirigeants.</p>
<b>Alain Aubut</b>	
<b>Kathleen Bilodeau</b> (fin de mandat le 29 novembre 2023)	
<b>Ian Gaier</b>	
<b>Éliane Trudel</b> (nomination au sein du comité le 6 février 2024)	
<b>SUJETS ABORDÉS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réception du bilan annuel des activités de ressources humaines à la Société et suivi des conséquences de la rareté de main-d'œuvre.</li><li>• Participation à l'évaluation du président-directeur général et discussion sur les attentes pour la prochaine année.</li><li>• Révision des conditions de travail du personnel non syndiqué et recommandation de leur adoption au conseil d'administration.</li><li>• Recommandations en lien avec la fin de mandat du PDG et planification de l'intégration d'une nouvelle PDG.</li></ul>	

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MEMBRES	MANDAT
<b>Sophie Gauthier</b> , présidente	Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance ainsi qu'aux questions relatives à la déontologie et à l'éthique. Le comité a notamment la responsabilité de préparer le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général. Lorsque les mandats d'administrateurs viennent à échéance, le comité, à partir du profil de compétence, propose des candidatures au conseil, lesquelles sont acheminées au ministre responsable. Le comité est également responsable du développement d'une offre de formation pour les administrateurs. Enfin, il effectue l'évaluation du fonctionnement du conseil et supervise l'exercice d'évaluation des administrateurs et des présidents de comités.
<b>Alain Aubut</b>	
<b>Kathleen Bilodeau</b> (fin de mandat le 29 novembre 2023)	
<b>Rénéald Bergeron</b>	
<b>Ian Gailer</b> (nomination au sein du comité le 26 mars 2024)	
SUJETS ABORDÉS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des déclarations annuelles des administrateurs.</li> <li>• Suivi de l'exercice annuel d'évaluation des administrateurs et de l'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités. Les deux exercices ayant été positifs.</li> <li>• Réception du bilan des activités en matière de gouvernance et d'éthique à la Société.</li> <li>• Planification en lien avec les postes d'administrateurs arrivant à échéance.</li> <li>• Proposition d'activités de formation aux membres du conseil.</li> </ul>	

## RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le gouvernement a annoncé la mise en vigueur d'une rémunération aux administrateurs de tous les conseils d'administration des sociétés d'État assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Les sociétés d'État sont classées dans l'un des quatre niveaux de rémunération établis en fonction d'un système de pointage. Ainsi, la Société a été classée au niveau trois par le gouvernement. Un montant est déterminé pour la participation au conseil (président: 21 200 \$ et administrateurs: 10 600 \$). Un montant complémentaire est prévu pour la participation aux comités constitués au sein du conseil (président d'un comité: 4 200 \$ et membres d'un comité: 2 800 \$).

Comme il revient à la Société d'établir les mécanismes de gestion et les modalités applicables, elle a choisi de verser une rémunération de base pour la participation au conseil (président 18 200 \$ et administrateurs: 7 600 \$) et d'y ajouter un montant supplémentaire versé en fonction des présences aux rencontres (500 \$ par rencontre, six rencontres annuellement). À cela s'ajoute le montant complémentaire prévu par le gouvernement versé aux administrateurs qui occupent la fonction de président et de membres de comités.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

NOM	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS <sup>3</sup>		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE		
<b>Alain Aubut</b>	21 200 \$			8 400 \$	-	29 600 \$
<b>Annie April</b>		10 600 \$		2 800 \$	-	13 400 \$
<b>Rénald Bergeron<sup>1</sup></b>		10 100 \$		2 800 \$	-	12 900 \$
<b>Kathleen Bilodeau<sup>2</sup></b>		7 067 \$		3 733 \$	-	10 800 \$
<b>Ian Gailer</b>		10 600 \$		2 800 \$	-	13 400 \$
<b>Sophie Gauthier</b>		10 600 \$	4 200 \$		-	14 800 \$
<b>Gilles Hamel</b>		10 600 \$	4 200 \$		-	14 800 \$
<b>Renée Laflamme</b>		10 600 \$		2 800 \$	-	13 400 \$
<b>Catherine Privé<sup>1</sup></b>		10 100 \$	4 200 \$		-	14 300 \$
<b>Anja Okuka</b>		10 600 \$			-	10 600 \$
<b>Éliane Trudel<sup>2</sup></b>		3 533 \$		418 \$	-	3 951 \$

- Rénald Bergeron et Catherine Privé ont été absents pour une des rencontres du conseil d'administration au courant de l'année financière 2023-2024.*
- Kathleen Bilodeau a occupé ses fonctions au sein du CA ainsi que sur deux comités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 29 novembre 2023. Éliane Trudel a débuté ses fonctions au sein du CA dès le 29 novembre 2023 et elle a été nommée membre d'un comité à partir du 6 février 2024.*
- La rémunération fixée pour l'année financière est de 2 800 \$ par comité pour le membre et 4 200 \$ pour le président d'un comité.*

## AUTRES DÉPENSES LIÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucuns frais de voyage ou de séjour n'ont été remboursés aux membres du conseil ou au président. Par ailleurs, aucuns frais de représentation n'ont été réclamés par les membres du conseil au cours de l'exercice.

Dans le cadre de son mandat, le conseil d'administration dispose d'un budget afin de faire appel à des consultants ou experts externes, s'il le juge à propos.

## HONORAIRES VERSÉS À UN AUDITEUR EXTERNE

Conformément à la loi constitutive de la Société, un audit annuel doit être réalisé. Aucun honoraire n'est déboursé à cet égard, la vérification externe étant réalisée par le Vérificateur général du Québec.

# COMITÉ DE GESTION



**Pierre-Michel Bouchard**  
*Président-directeur général*



**Sindie Boutin**  
*Directrice, Administration*



**Ann Cantin**  
*Directrice, Communications  
et mise en marché*



**Marc Poirier**  
*Directeur, Gestion immobilière  
et soutien aux événements*



**Lynn Chiasson**  
*Directrice adjointe, Ventes*



**Caroline Langelier**  
*Directrice, Ventes*



**Caroline Bérubé**  
*Directrice, Expérience client*



**Catherine Forgues**  
*Directrice adjointe, Événements*

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

NOM ET FONCTION	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE <sup>1</sup>	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS <sup>3</sup>	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE	RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME VERSÉ (RILT)			
<b>Pierre-Michel Bouchard</b> <i>Président-directeur général</i>	216 999 \$	-	-	-	3 073 \$	220 072 \$
<b>Caroline Langelier</b> <i>Directrice, Ventes</i>	148 074 \$ <sup>1</sup>	-	-	15 053 \$	15 937 \$	179 064 \$
<b>Ann Cantin</b> <i>Directrice, Communications et mise en marché</i>	148 074 \$ <sup>1</sup>	-	-	15 053 \$	15 073 \$	178 200 \$
<b>Caroline Bérubé</b> <i>Directrice, Expérience client</i>	148 074 \$ <sup>1</sup>	-	-	15 053 \$	2 376 \$	165 503 \$
<b>Marc Poirier</b> <i>Directeur, Gestion immobilière et soutien aux événements</i>	148 074 \$ <sup>1</sup>	-	-	15 053 \$	2 174 \$	165 301 \$

1. Inclut une rétroactivité salariale pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 ainsi qu'une rémunération additionnelle correspondant à 3,41% du salaire régulier reçu du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Ce montant inclut également un montant forfaitaire de stabilité en emploi correspondant à 1,33% du traitement applicable au 1<sup>er</sup> avril 2022 pour les dirigeants qui ont accumulé au moins cinq années de service continu à titre de cadre. Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice 2023-2024.
2. Le personnel d'encadrement participe au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ce personnel participe.
3. Peuvent notamment inclure une contribution de l'employeur pour les primes d'assurance collective, aux cotisations professionnelles, au stationnement et un montant forfaitaire dans le cadre d'une entente avec Québec Destination affaires (QDa).

La rémunération, les avantages sociaux et autres conditions de travail du président-directeur général sont déterminés par le gouvernement. L'évaluation de la performance du président-directeur général relève du président du conseil et une cote d'évaluation est transmise au Secrétariat aux emplois supérieurs.

# AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES

## ◆ APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT ET DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

Conformément à la Charte de la langue française et à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le comité permanent de la politique linguistique a veillé à l'application de sa politique linguistique et à son respect dans toutes les sphères d'activité de l'organisation.

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français a été sanctionnée. Étant un organisme de l'Administration publique, la Société fait preuve d'exemplarité en matière d'utilisation du français.

La langue officielle du travail, du commerce et des affaires est le français. Toutefois, puisque la Société effectue des relations commerciales à l'international, 22 postes exigent la maîtrise de la langue anglaise, qui est nécessaire pour accomplir des tâches dans le cadre de leurs fonctions. Il y a également 11 postes dont la connaissance de la langue anglaise est un atout afin de réaliser certaines tâches.

### ÉMISSAIRE ET COMITÉ PERMANENT

Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	3
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non, mais chaque membre du personnel est informé à son embauche. De plus, à la Société, l'émissaire est la même personne depuis 1996.

### DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	En 2023-2024, la directive particulière était en cours de rédaction, devant être déposée au Ministère le 1 <sup>er</sup> juin 2024.  La Société dispose d'une Politique linguistique, qui est approuvée par l'Office québécois de la langue française depuis 1997 et qui est partagée régulièrement aux membres du personnel, dont à leur embauche.
Si vous avez une directive particulière : Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	Ne s'applique pas : la directive était en cours de rédaction en 2023-2024.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	Ne s'applique pas

## POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT (PLE)

<p><b>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</b></p>	<p>Oui</p>
<p><b>Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :</b></p>	<p>Le comité de gestion a été informé lors d'une rencontre et les gestionnaires ont ensuite informé chacun de leur département.</p>
<p><b>L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</b></p> <p><b>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• est exigé?</li> <li>• est souhaitable?</li> </ul>	<p>22 postes 11 postes</p>

### ◆ DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* impose des obligations telles que :

- Désignation d'un responsable du suivi des divulgations, soit le président-directeur général et, dans l'éventualité où celui-ci serait visé, la directrice de l'administration.
- Mise en place d'une procédure de divulgation.
- Diffusion de cette procédure de divulgation à l'ensemble de son personnel.

La Société a respecté les obligations de la Loi. Au cours de l'année 2023-2024, la Société n'a traité aucune divulgation d'acte répréhensible.

### ◆ ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, toutes les obligations de publication d'informations sur le site Internet ont été rencontrées.

### ◆ DEMANDES TRAITÉES

Une demande d'accès à l'information a été reçue par la Société. Elle a été acceptée entièrement et traitée dans un délai inférieur à 20 jours. Il s'agissait d'un recensement du nombre de personnes de communautés noires, de minorités visibles et d'autochtones au sein de la Société.

Aucune demande d'accès à des renseignements personnels ou demande de rectification n'a été traitée. Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement ou d'avis de révision de la Commission d'accès à l'information.

## ◆ ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RÉALISÉES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la Société dispose d'une politique et de procédures, et ce, en matière de gestion et de traitement des renseignements personnels, et concernant les incidents de confidentialité. Un comité en accès à l'information et protection des renseignements personnels est également en place. Il prépare notamment un plan de formation et de sensibilisation annuel à l'intention du personnel, entre autres :

- Des membres du personnel ont fait des formations spécifiques aux nouvelles exigences de la Loi, notamment à la direction des communications et de la mise en marché concernant le site Internet et le marketing numérique. Aussi, diverses formations sur la protection, la prévention et la gouvernance ont été suivies par l'équipe TI, l'équipe des ressources humaines et la secrétaire générale.
- Des activités ont été prévues à l'intention du personnel. Des capsules de sensibilisations ont été diffusées ainsi qu'un certain nombre de formations en ligne portant sur la cybersécurité et qui devaient obligatoirement être complétées.

## ◆ ÉTHIQUE

En annexes se trouvent le Code d'éthique du personnel de la Société ainsi que le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs. Ce dernier est également diffusé sur le site Internet du Centre des congrès de Québec, dans la section *À propos*, sous *Gouvernance* ([www.convention.qc.ca](http://www.convention.qc.ca)).

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'a été traitée en 2023-2024.

## ◆ GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En lien avec la reddition de comptes des organismes publics en matière d'approvisionnement et de ressources informationnelles, la Société présente un tableau indiquant l'état des débours planifiés et réels dans ce domaine.

En 2023-2024, les dépenses en ressources informationnelles de la Société respectent les débours planifiés. Au cours de l'exercice, plusieurs actions ont été réalisées en lien avec la sécurité des ressources informationnelles et la migration vers l'infonuagique afin de poursuivre et de réaliser le respect des exigences du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles au 31 mars 2024 :

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI	DÉBOURS EN RI RÉELS POUR L'EXERCICE	ÉCART
Projets de développement	-	-	-
Activités (continuité et encadrement)	1 023 093 \$	901 150 \$	121 943 \$
<b>Total</b>	<b>1 023 093 \$</b>	<b>901 150 \$</b>	<b>121 943 \$</b>

# REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES AU 31 MARS 2024

## ◆ BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFIÉS

CATÉGORIES DE REVENUS	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	MODES D'INDEXATION DES TARIFS
Location d'espaces	Valeur marchande	Janvier 2024	Ajustement des tarifs selon la concurrence
Redevances	Valeur marchande		Entente contractuelle
Services auxiliaires	Valeur marchande	Janvier 2024	Ajustement des tarifs selon la concurrence

CATÉGORIES DE REVENUS	REVENUS (\$)	FRAIS (\$)	NIVEAU DE FINANCEMENT (\$)	% ATTEINT	% VISÉ
Location d'espaces	3 591 296	6 570 656	(2 979 360)	55 %	49 %
Redevances	4 481 907	6 307 830	(1 825 923)	71 %	54 %
Services auxiliaires	3 386 246	4 403 303	(1 017 057)	77 %	87 %
<b>Total</b>	<b>11 459 449</b>	<b>17 281 788</b>	<b>(5 822 340)</b>	<b>66 %</b>	<b>58 %</b>

## CONTRATS DE SERVICE

Contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique	0	
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	20	<b>8 342 727 \$</b>
Total des contrats de service	20	<b>8 342 727 \$</b>

# PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025

Dans le cadre de la planification stratégique 2023-2025, la Société a choisi de reconduire sa vision : *Être le leader des tendances dans l'industrie et dans le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec.* Cette vision reconnaît l'expertise de l'équipe dans le domaine du tourisme d'affaires ainsi que le démarchage et le soutien des événements. Elle met par ailleurs à l'avant-plan le rôle de moteur économique du Centre des congrès de Québec et les actions nécessaires, notamment sur le plan international, pour attirer des événements d'affaires et augmenter la richesse collective par l'apport d'argent neuf dans la région.

Il va sans dire que la pandémie aura appris à la Société de toujours être à l'affût des menaces potentielles et de demeurer agile dans sa planification afin de naviguer à travers les nombreux défis qui se présentent.

La Société pourra assurément compter sur l'expertise, le savoir-faire et la capacité d'innovation de son personnel dont la préoccupation première est d'offrir un service ***tout sauf conventionnel*** à la clientèle.

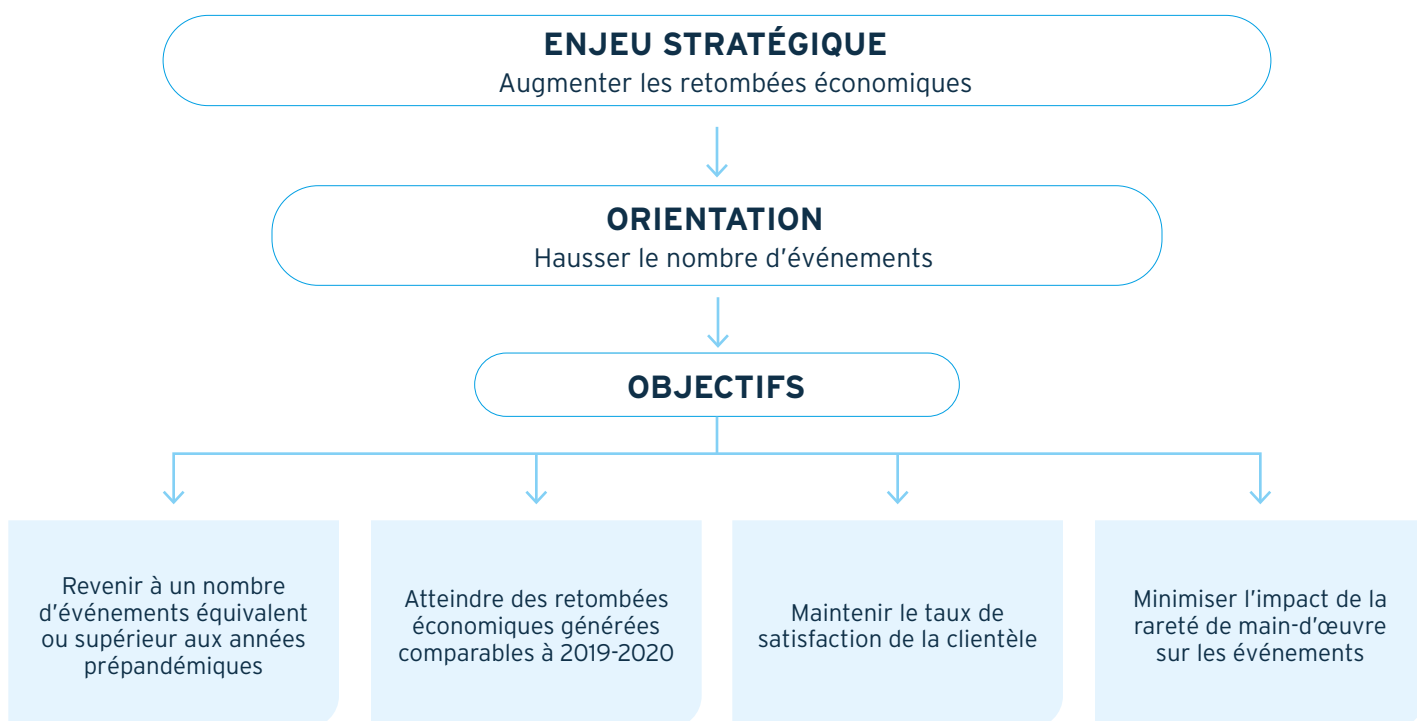
## ◆ VISION

Être le leader des tendances dans l'industrie et dans le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec.

## ◆ MISSION

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

## ENJEU, ORIENTATION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES



# ENJEU : AUGMENTER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

ORIENTATION		OBJECTIFS	INDICATEURS	MESURE DE DÉPART	CIBLES 2023-2024	CIBLE 2024-2025		
1	Hausser le nombre d'événements	1.1	Revenir à un nombre d'événements équivalent ou supérieur aux années prépandémiques	1	Nombre d'événements signés par année	213*	200	215
						<b>RÉSULTAT AU 31 MARS 2024</b>		
						244	-	
					175	205		
					<b>RÉSULTAT AU 31 MARS 2024</b>			
					194	-		
					12	15		
					<b>RÉSULTAT AU 31 MARS 2024</b>			
					19	-		
				100 M\$	110 M\$			
				<b>RÉSULTAT AU 31 MARS 2024</b>				
				165 M\$	-			
				90 %	90 %			
				<b>RÉSULTAT AU 31 MARS 2024</b>				
				91,3 %	-			
				85 %	85 %			
		<b>RÉSULTAT AU 31 MARS 2024</b>						
		87,1 %	-					

\* Les mesures de départ proviennent des données prépandémie.

\*\* Représente le nombre d'événements confirmés et qui devaient se tenir en 2020.

\*\*\* La majorité des événements démarchés à l'international sont travaillés dans le cadre d'une entente avec l'Université Laval.



# RESSOURCES HUMAINES

La Société exerce la gestion de ses ressources humaines en étant fidèle à ses valeurs d'entreprise, en s'assurant du bien-être et de la qualité de vie au travail de son personnel et en reconnaissant sa contribution au succès du Centre des congrès de Québec, à sa mission et à sa vision.

Reconnaissance des années de service, campagne Entraide, diffusion d'une infolettre hebdomadaire, activités de mobilisation, le personnel de la Société est au cœur de ses stratégies et de son plan de communication interne. Que ce soit par les réseaux sociaux, les outils de communication ou lors de rencontres, la Société voit à mettre en lumière le travail de son personnel et de ses sous-traitants.

## ◆ TÉLÉTRAVAIL

La Société dispose d'une politique en matière de télétravail, en vigueur depuis le 4 avril 2022. Celle-ci lui permet de s'adapter à la réalité du marché de l'emploi et de favoriser la rétention des membres du personnel.

Un taux de 82 % du personnel a la possibilité de travailler en mode hybride et s'adapte en fonction des activités dans le Centre.

## ◆ COMMUNICATION INTERNE

La Société a maintenu la diffusion d'une infolettre interne hebdomadaire intitulée *Tout sauf loin de vous* qui avait été instaurée au printemps 2020, en contexte de pandémie. Pour 2023-2024, cela représente 47 envois.

S'y retrouvent des nouvelles, des messages d'encouragement et des annonces importantes à l'intention des membres du personnel, ainsi que divers articles et mises à jour sur des sujets de l'heure.

## ◆ GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Au 31 mars 2024, le personnel de la Société comptait 74 membres, incluant 1 étudiant, 16 employés occasionnels dont 8 sont tributaires d'une entente entre la Ville de Québec, Destination Québec cité et la Société pour le développement du tourisme d'affaires (Québec Destination affaires). Par ailleurs, au cours de l'année financière, on compte six départs volontaires (ce qui représente un taux de roulement de 8,28 % et n'inclut pas les fins de contrats) ainsi qu'un départ à la retraite.

En vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE), la Société doit faire état de la répartition de son effectif. Pour l'année 2023-2024, la cible déterminée par la ministre du Tourisme était de 115 947 heures rémunérées. Au 31 mars 2024, considérant la soustraction de 14 089 heures rémunérées qui sont remboursées par un tiers dans le cadre de l'entente Québec Destination affaires, le total des heures rémunérées est de 115 546, et donc inférieur de 401 heures à la cible initiale.

## ◆ RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN HEURES RÉMUNÉRÉES ET EN ETC TRANSPOSÉS<sup>1</sup> DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	2022-2023 Total en ETC transposés	Évolution
Personnel d'encadrement	12 740	0	12 740	6,98	7,00	(0,02)
Personnel professionnel	61 635	3 368	65 003	35,59	29,39	6,20
Personnel de bureau, technicien et assimilé	50 817	377	51 194	28,03	30,73	(2,70)
Étudiants et stagiaires	698	0	698	0,38	0,29	0,09
Total 2023-2024	125 890	3 745	129 635	70,98		3,57
Total 2022-2023	120 706	2 404	123 110		67,41	

<sup>1</sup> Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

**Note:** Le personnel de la Société n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).

## ◆ FORMATION DU PERSONNEL

En 2023-2024, le personnel de la Société a suivi plus de 65 formations admissibles à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, dont la majorité se déroulait en ligne et plusieurs étaient offertes gratuitement. Au cours du dernier exercice, les activités de formation visaient principalement la cybersécurité, la protection des renseignements personnels, les tendances marketing, l'organisation d'événements écoresponsables, ainsi que des formations en vue de la migration vers la téléphonie IP.

## ◆ SOMMAIRE DE LA FORMATION DU PERSONNEL

	2023	2022
Dépense admissible au FDRCMO <sup>1</sup>	87 812 \$	58 774 \$
Pourcentage de la masse salariale dépensé pour frais de formation	1,49 %	1,13 %
Nombre de formations autorisées	65	41
Nombre de stagiaires	0	0

<sup>1</sup> Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi du 1%).

## ◆ EXERCICE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Selon les dispositions de la *Loi sur l'équité salariale*, il incombe à l'employeur de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale dans son entreprise tous les cinq ans. La Société s'était conformée à son obligation légale au 31 décembre 2020.

## ◆ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective du personnel syndiqué de la Société venait à échéance le 31 mars 2022. La nouvelle convention collective couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2026 a été signée le 26 juillet 2023.

À la suite de cette signature, les conditions de travail du personnel non syndiqué ont été harmonisées avec la convention collective du personnel syndiqué. Les rétroactions salariales ont été versées à l'ensemble du personnel concerné.

## ◆ BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, les membres du personnel ont accès à un programme d'aide totalement virtuel qui s'adresse à eux et à leur famille, par le biais d'une application mobile ou Web. Le service offre non seulement la télémédecine pour les soins primaires, mais aussi des consultations avec des spécialistes en santé mentale, en matière légale, en fiscalité, en finances, etc. Des rappels de l'existence du programme d'aide sont régulièrement partagés dans l'infolettre interne diffusée au personnel.

En plus du programme d'aide aux employés et de la clinique de vaccination contre la grippe, la Société offre des horaires de travail flexibles et l'accès à des tarifs préférentiels avec plusieurs centres de conditionnement physique.

Afin de s'assurer que tout le personnel ait un espace de travail confortable et ergonomique, la Société a mandaté, à l'automne 2023, une firme spécialisée qui a procédé à l'ajustement ergonomique et sécuritaire des postes de travail du personnel embauché en cours d'année et des autres employés ayant manifesté un besoin. Par ailleurs, deux employés réguliers ont participé à une formation **Coach en ergonomie** de façon à pouvoir répondre aux futures demandes du personnel. L'ajustement des équipements de travail et du matériel utilisés par le personnel, entre autres les coordonnateurs d'événements, a également été analysé par une firme spécialisée en ergonomie. Celle-ci a pu émettre des recommandations afin de favoriser le maintien d'une bonne posture et l'optimisation du confort. Les outils de travail ciblés concernaient notamment les radios, les tablettes électroniques et les harnais.

## ◆ TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En matière de technologies de l'information, la Société a réalisé les actions suivantes en 2023-2024 :

- Suite des travaux de rehaussement de la sécurité de l'information et de la protection des actifs et données, afin de continuer à répondre aux exigences du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).
- Analyse d'impacts des actifs informationnels de la Société en cas de cyberattaque et des mesures d'atténuation du risque, et mise en place d'un plan d'action.
- Remplacement de certains équipements technologiques dans le but d'assurer une robustesse et une fiabilité accrue dans la livraison des services technologiques, afin de répondre aux besoins de la clientèle, des membres du personnel et des partenaires sous-traitants.
- Suite des travaux de migration vers l'infonuagique.
- Suite des travaux de migration du système téléphonique vers la téléphonie IP et Teams.
- Capsules de formation et de sensibilisation en cybersécurité suivies par les membres du personnel et mise en place de simulations d'hameçonnage pour développer leur vigilance face aux différents types de menaces informatiques.

# IMPACT ÉCONOMIQUE

S'il est officiel que l'année 2023-2024 a été la meilleure pour le Centre des congrès de Québec en matière de revenus, ce fut aussi le cas en matière d'impact économique. Les retombées économiques générées par les événements tenus au Centre en 2023-2024 s'élèvent à 165,2 M\$, représentant une hausse de 5% par rapport à l'année précédente.

L'impact économique relié aux événements tenus au Centre a, encore cette année, été évalué à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Cette méthodologie de calcul des dépenses générées est reconnue par l'Association internationale des palais des congrès (AIPC).

**TABLEAU RÉCAPITULATIF**  
**1<sup>ER</sup> AVRIL 1997 AU 31 MARS 2024**

Retombées économiques totales	2 499 M\$
Retombées économiques nettes	2 096,2 M\$
Argent neuf - Hors Québec	628,3 M\$
Argent neuf - Hors Québec et hors région de Québec	1 458,4 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux - Total	568,3 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux - Québec	392,1 M\$
Hébergement et restauration	683,5 M\$
Nuitées	4 433 320
Emplois créés et maintenus	2 931

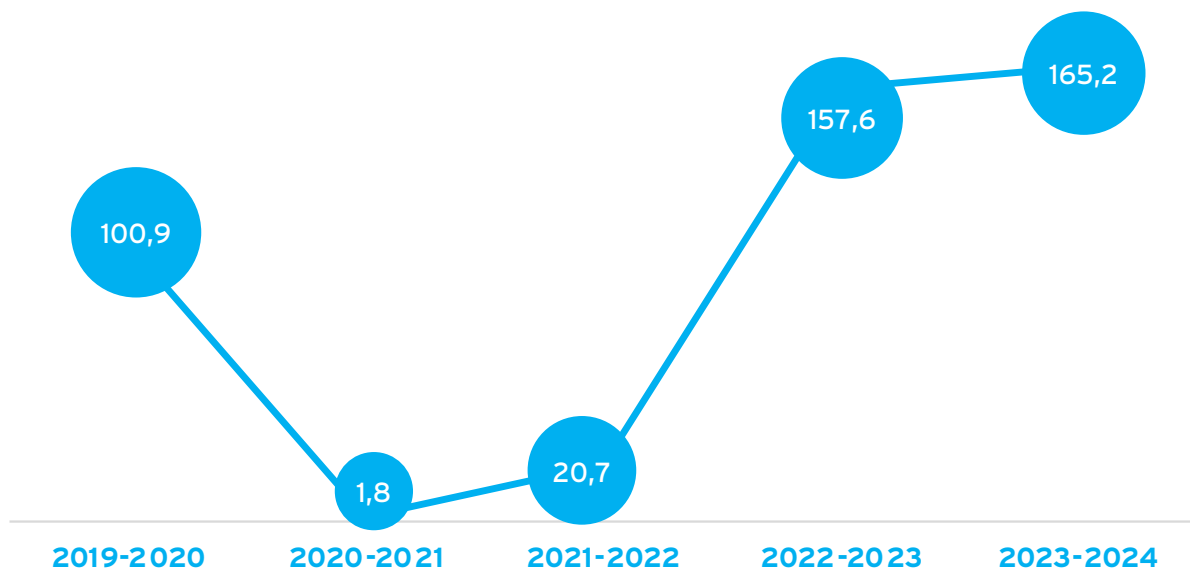
**Notes:**

*Le nombre de nuitées est en lien avec tous les participants aux événements qui demeurent à l'extérieur de la grande région de Québec.*

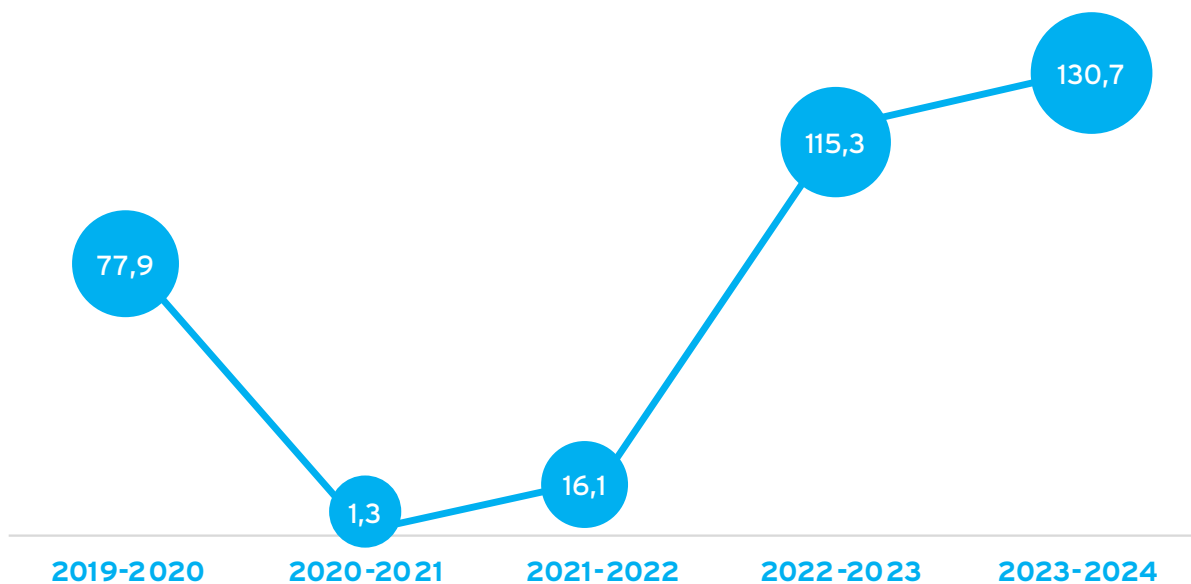
*Les vecteurs sont des sommes quotidiennes théoriques attribuées à chacun des participants afin d'estimer ses dépenses totales. Cette somme est ajustée selon la provenance du participant et le type d'événement.*

# L'IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL GÉNÉRÉ PAR LES ÉVÉNEMENTS TENUS AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC EN 2023-2024 S'ÉLÈVE À 165 200 000 \$

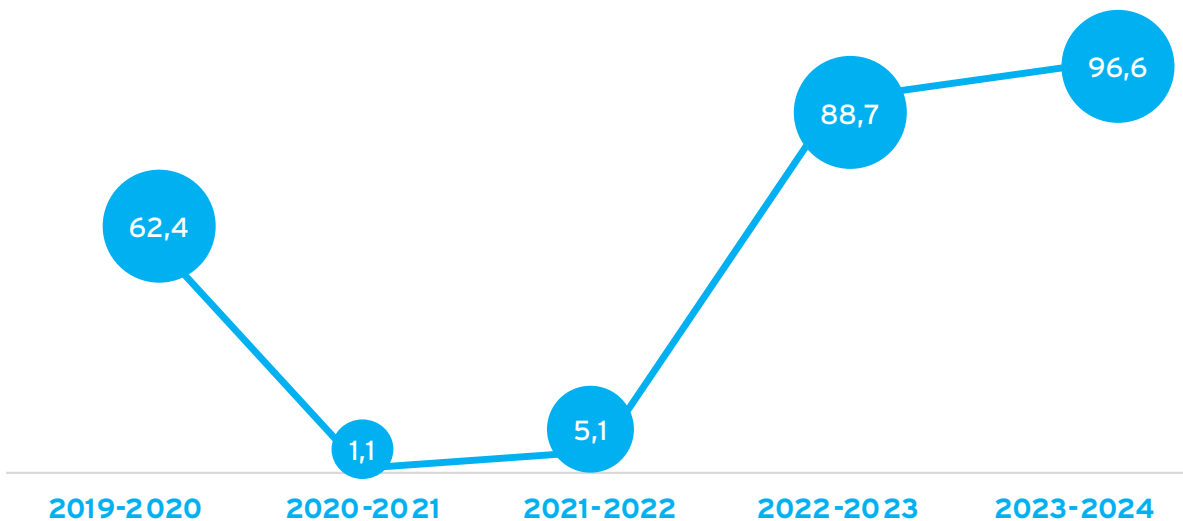
## ◆ IMPACT ÉCONOMIQUE DÉPENSES TOTALES (M\$)



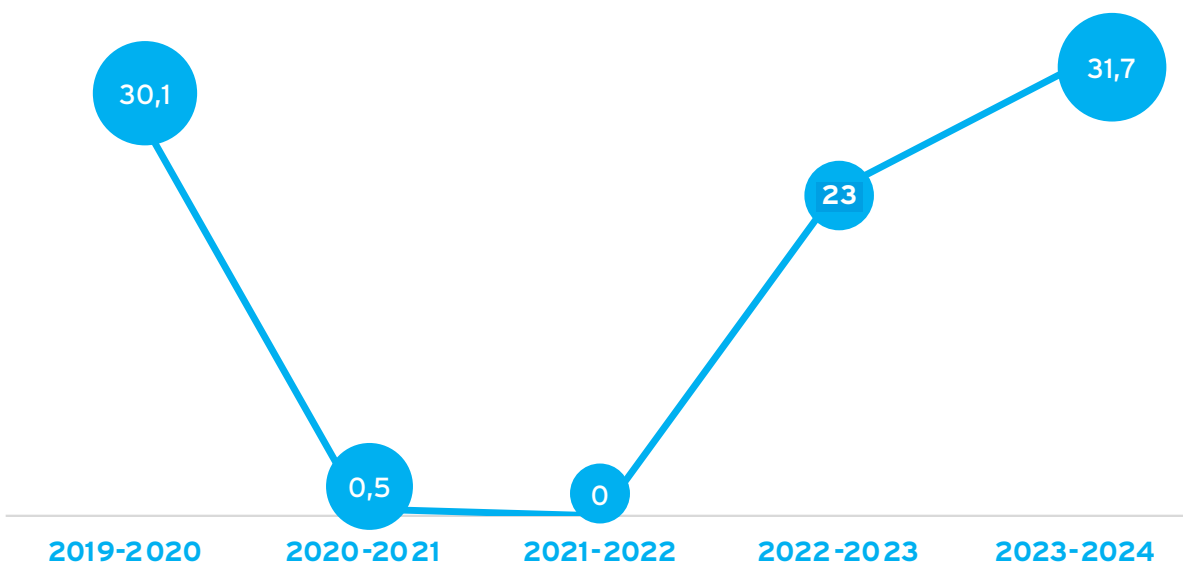
## ◆ IMPACT ÉCONOMIQUE NET (M\$)



◆ IMPACT ÉCONOMIQUE NET  
ARGENT NEUF HORS RÉGION DE QUÉBEC (M\$)



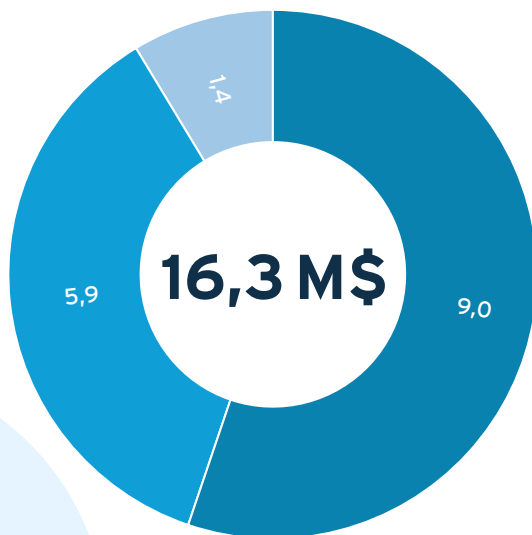
◆ IMPACT ÉCONOMIQUE NET  
ARGENT NEUF HORS PROVINCE DE QUÉBEC (M\$)



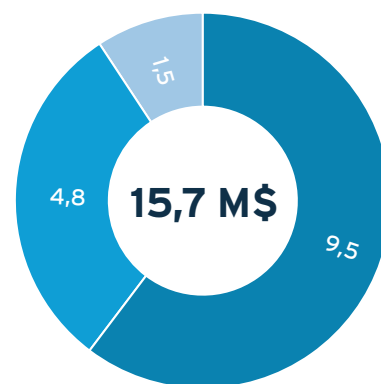
Les résultats de l'année 2023-2024 permettent encore une fois de conclure que le Centre des congrès de Québec a atteint un rendement qui excède le seuil d'autofinancement implicite, ce qui signifie que le Centre génère davantage de ressources financières pour les gouvernements (taxes et impôts divers) qu'il n'en consomme (subventions).

### ◆ ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

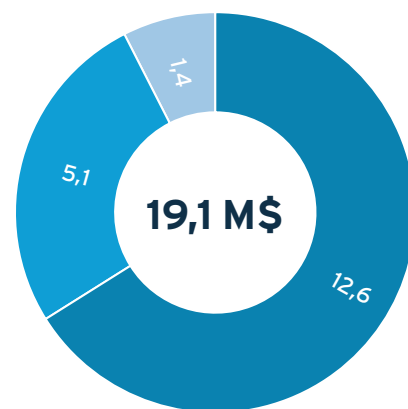
2023-2024



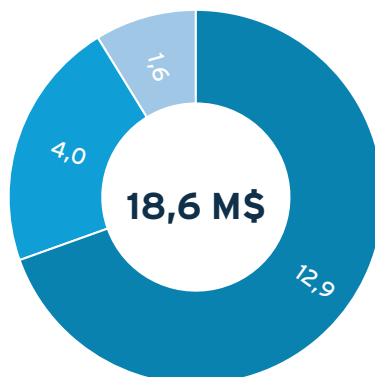
2022-2023



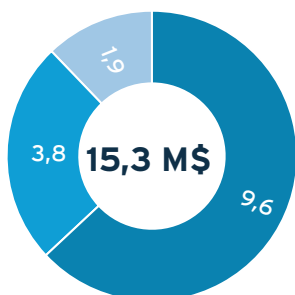
2021-2022



2020-2021



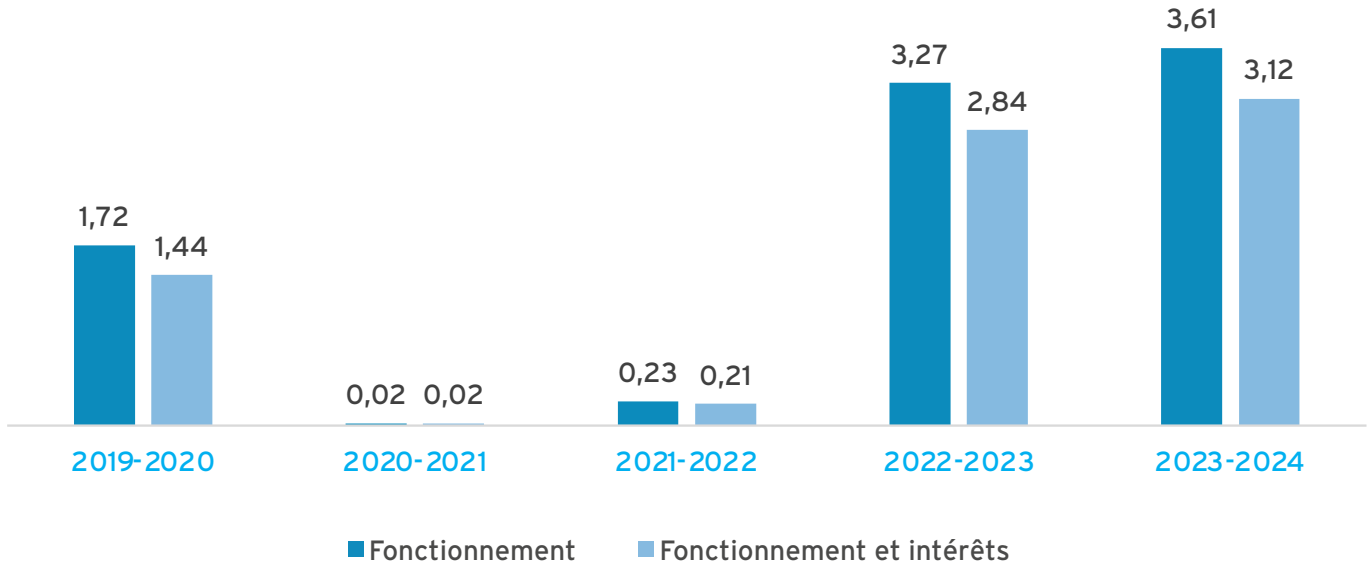
2019-2020



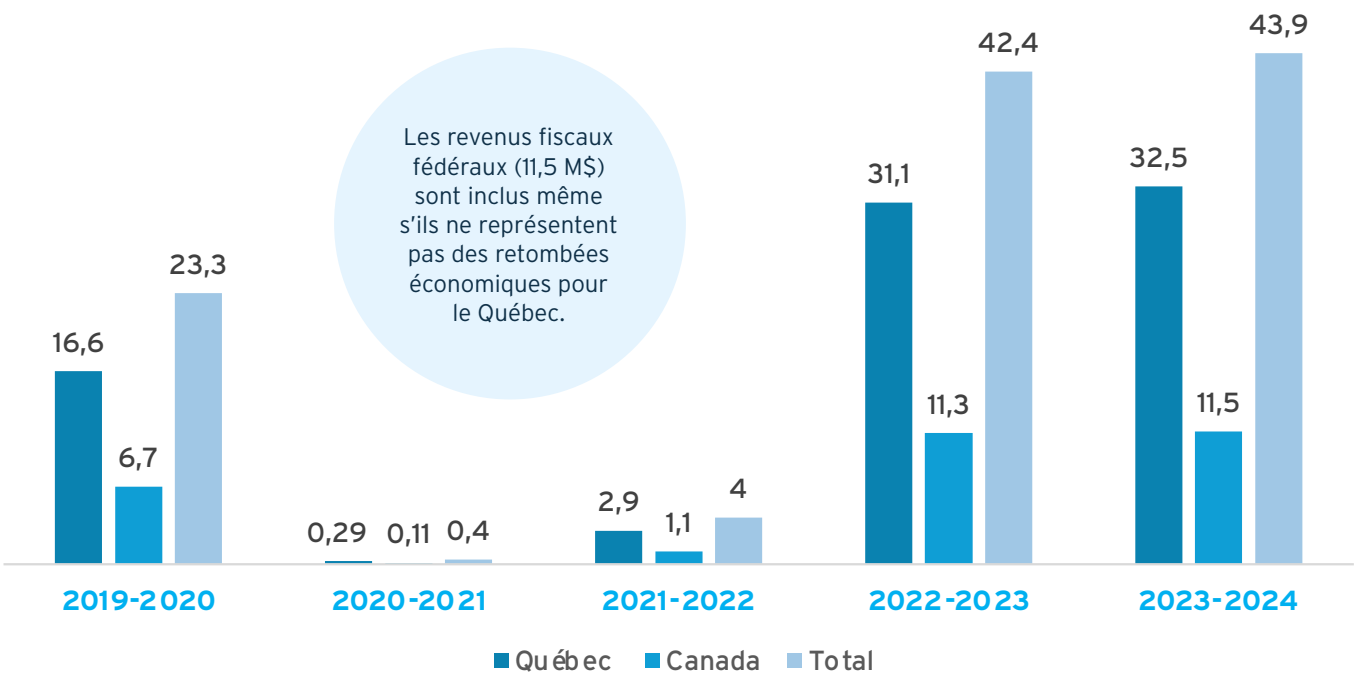
En 2023-2024, la subvention reçue du gouvernement du Québec pour le fonctionnement se chiffre à 9 M\$. Ce montant exclut les investissements en immobilisation et entretien majeur ainsi que les intérêts reliés à leur financement. Pour leur part, les revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement du Québec atteignent 32,5 M\$.

- Fonctionnement total
- Immobilisations corporelles et entretien majeur
- Intérêts sur les emprunts

◆ **RENDEMENT ÉCONOMIQUE RETOUR POUR CHAQUE DOLLAR DE SUBVENTION REÇU (M\$)**



◆ **REVENUS FISCAUX ET PARAFISCAUX (M\$)**

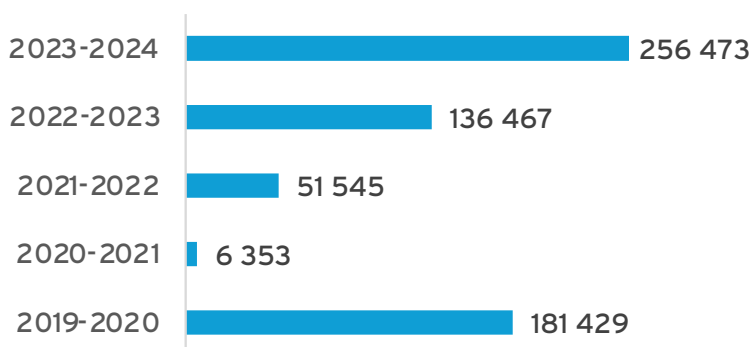


## ◆ NOMBRE D'EMPLOIS GÉNÉRÉS

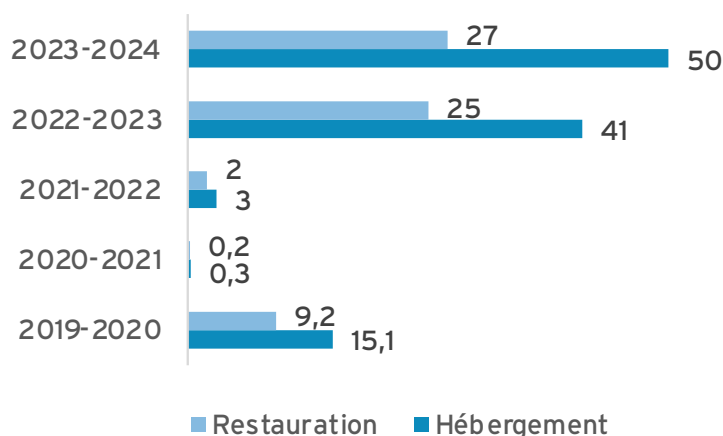
Les 885 emplois créés et maintenus par cette même activité économique sont également un gain social important pour le Québec et démontrent que le Centre des congrès de Québec continue de contribuer de façon significative au développement économique durable de sa région.



## ◆ NOMBRE DE NUITÉES GÉNÉRÉES

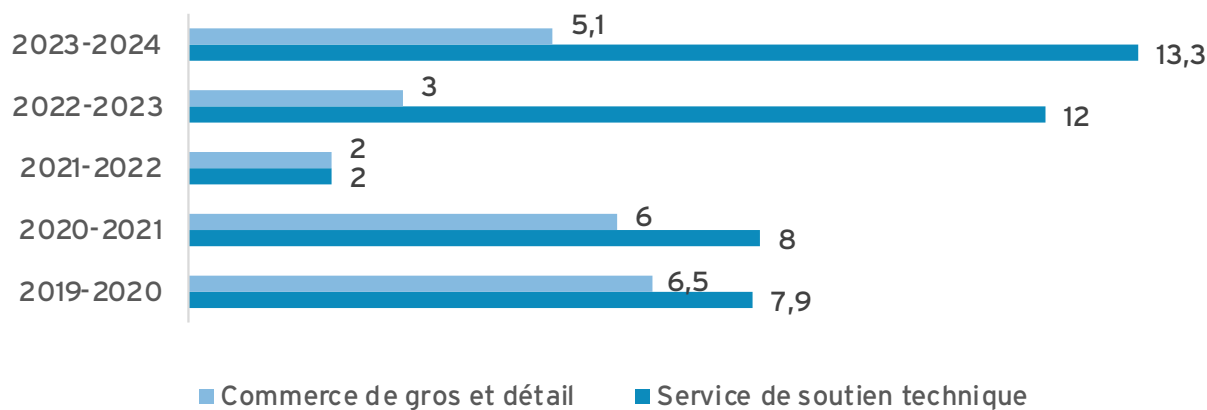


## ◆ IMPACT SUR LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (M\$)



## ◆ IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (M\$)

Il faut préciser que l'impact de la présence du Centre des congrès de Québec ne se limite pas aux secteurs d'activité traités dans la présente analyse, mais se reflète également dans presque tous les secteurs de l'activité économique québécoise.



# PERFORMANCE GLOBALE: RÉSULTATS DE L'ANNÉE

## ◆ REVENUS D'ÉVÉNEMENTS PAR MARCHÉ 2023-2024

	Nombre d'événements				Revenus d'événements (\$)			
	Résultats	Objectifs	Écarts	% réalisé	Résultats	Objectifs	Écarts	% réalisé
Congrès								
Internationaux	15	15	0	100 %	1 361 368	1 002 032	359 336	136 %
Nationaux	61	56	5	109 %	6 082 881	5 166 695	916 186	118 %
	76	71	5	107 %	7 444 249	6 168 727	1 275 522	121 %
Salons	12	11	1	109 %	984 890	835 014	149 876	118 %
Réunions	79	88	(9)	90 %	1 790 419	1 240 079	550 340	144 %
Spectacles/Banquets	27	30	(3)	90 %	837 582	750 200	87 382	112 %
Autres	-	-	-	-	402 309	155 980	246 329	258 %
	<b>194</b>	<b>200</b>	<b>(6)</b>	<b>97 %</b>	<b>11 459 449</b>	<b>9 150 000</b>	<b>2 309 449</b>	<b>125 %</b>

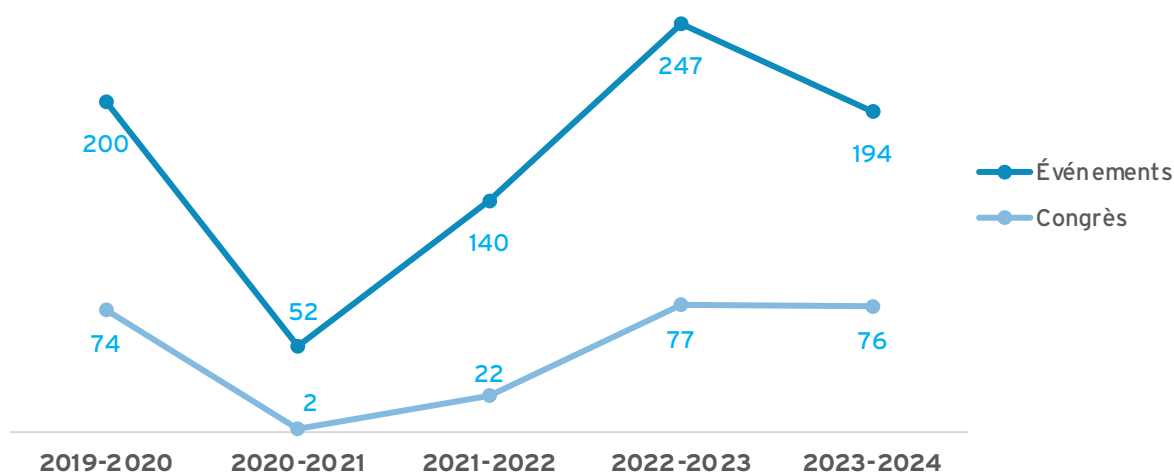
## ◆ SOMMAIRE COMPARATIF PAR TYPE DE REVENUS, FRAIS D'ÉVÉNEMENTS ET MARGE BRUTE COMPARÉ AU BUDGET 2023-2024

	Réel		Budget		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Location de salles	3 591 296	31 %	3 136 647	34 %	454 649	14 %
Redevances alimentaires	3 422 437	30 %	2 782 466	30 %	639 971	23 %
Redevances audiovisuelles	986 097	9 %	545 763	6 %	440 334	81 %
Redevances autres	73 373	1 %	0	0 %	73 373	
Services auxiliaires	3 386 246	30 %	2 685 124	29 %	701 122	26 %
Total des revenus d'événements	<b>11 459 449</b>	<b>100 %</b>	<b>9 150 000</b>	<b>100 %</b>	<b>2 309 449</b>	<b>25 %</b>
Frais d'événements	4 162 896	36 %	2 836 500	31 %	1 326 396	47 %
Marge brute	7 296 553	64 %	6 313 500	69 %	983 053	16 %

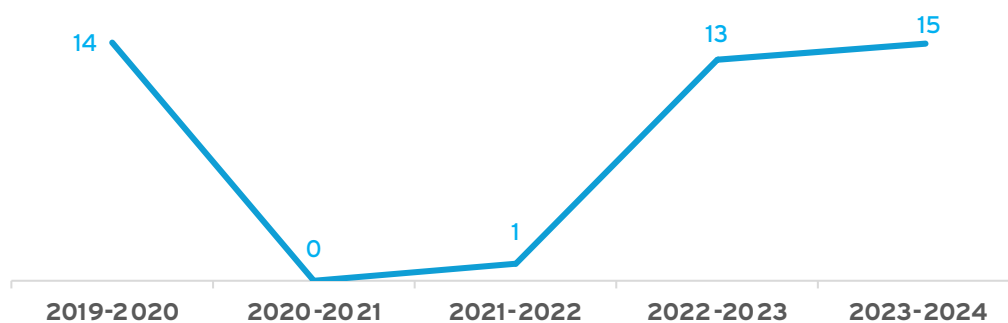
## ◆ REVENUS D'ÉVÉNEMENTS PAR TYPE DE REVENUS ET PAR CATÉGORIES D'ÉVÉNEMENTS 2023-2024

	Totaux	Location de salles	Services alimentaires	Services audiovisuels	Services auxiliaires	Autres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Congrès						
Internationaux	1 361 368	358 906	384 058	129 344	489 060	
Nationaux	6 082 881	1 972 611	1 943 739	368 185	1 798 346	
	<u>7 444 249</u>	<u>2 331 517</u>	<u>2 327 797</u>	<u>497 529</u>	<u>2 287 406</u>	<u>0</u>
Salons	984 890	387 130	183 130	14 808	399 822	0
Réunions	1 790 419	808 546	376 761	111 970	493 142	
Spectacles/Banquets	837 582	54 064	521 603	62 039	199 876	
Autres	402 309	10 039	13 146	299 751	6 000	73 373
	<u>11 459 449</u>	<u>3 591 296</u>	<u>3 422 437</u>	<u>986 097</u>	<u>3 386 246</u>	<u>73 373</u>

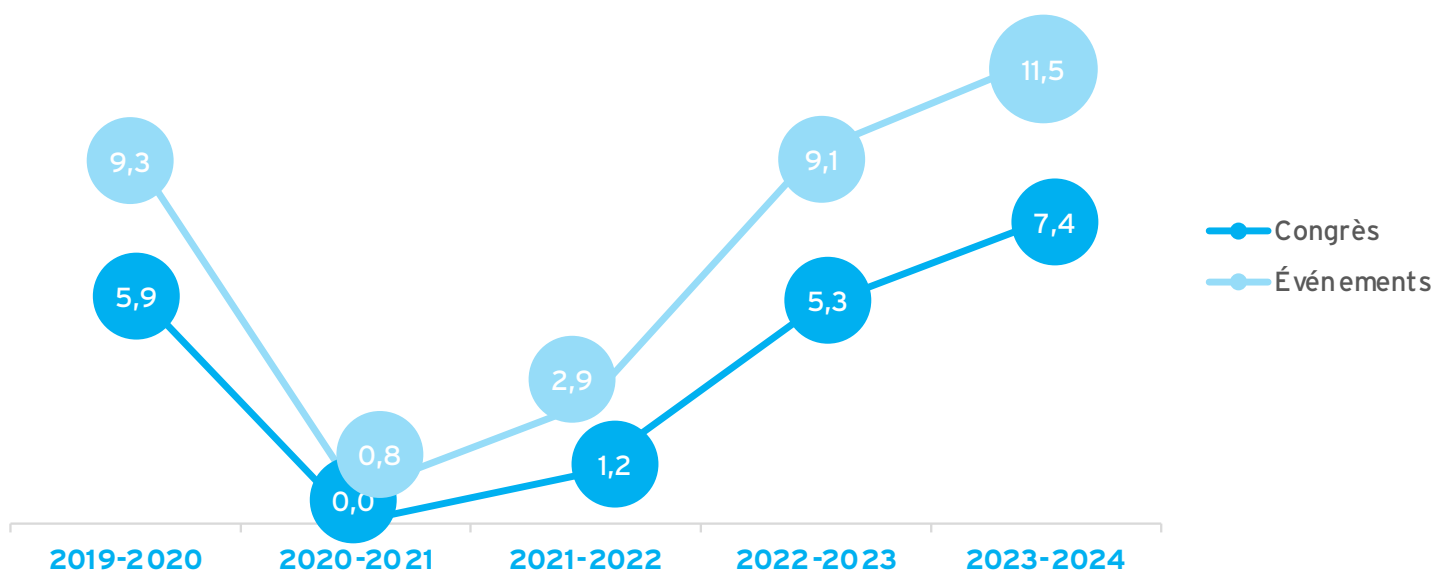
## ◆ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS ET DE CONGRÈS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES



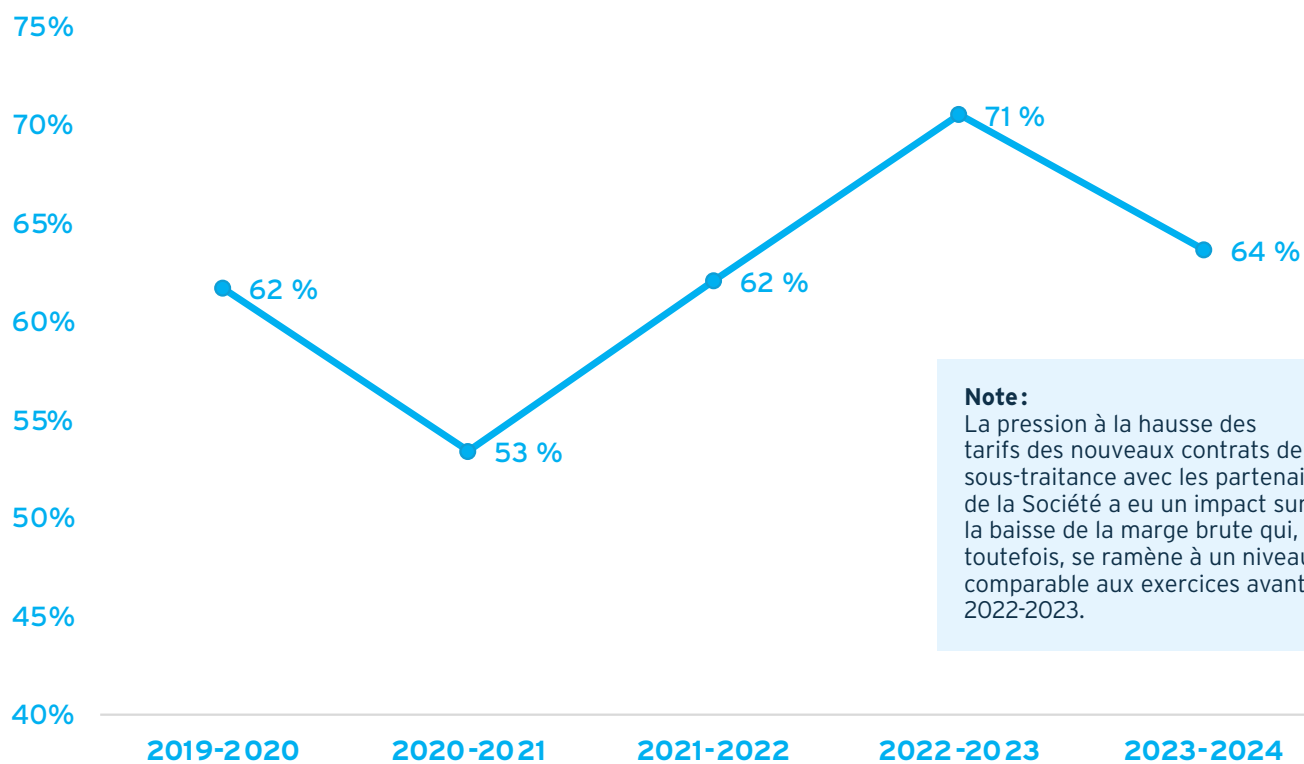
## ◆ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONGRÈS INTERNATIONAUX DES 5 DERNIÈRES ANNÉES



## ◆ ÉVOLUTION DES REVENUS D'ÉVÉNEMENTS ET DE CONGRÈS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (M\$)



## ◆ MARGE BRUTE DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (%)



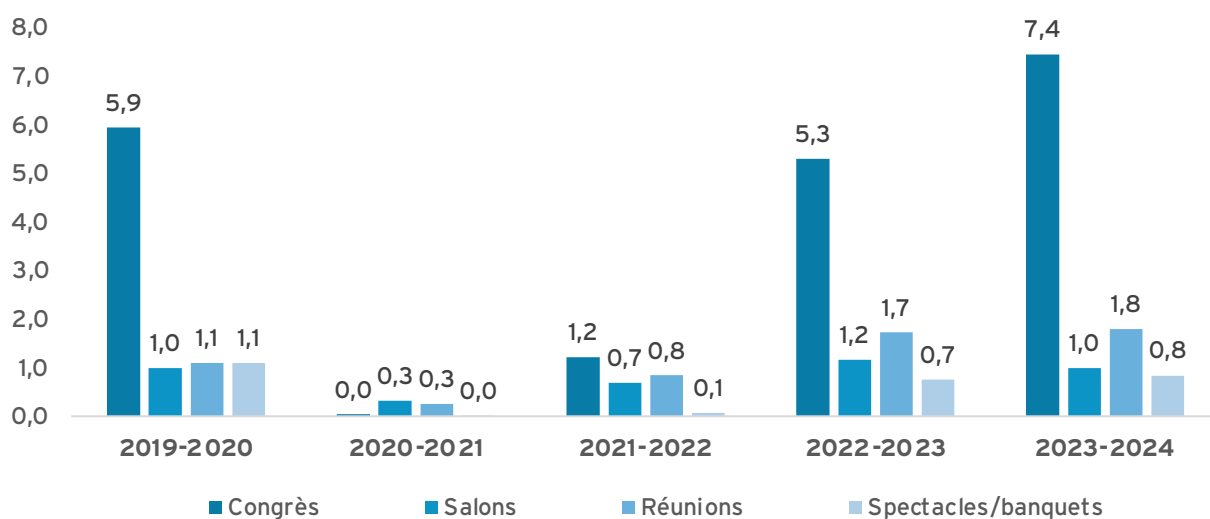
**Note:**

La pression à la hausse des tarifs des nouveaux contrats de sous-traitance avec les partenaires de la Société a eu un impact sur la baisse de la marge brute qui, toutefois, se ramène à un niveau comparable aux exercices avant 2022-2023.

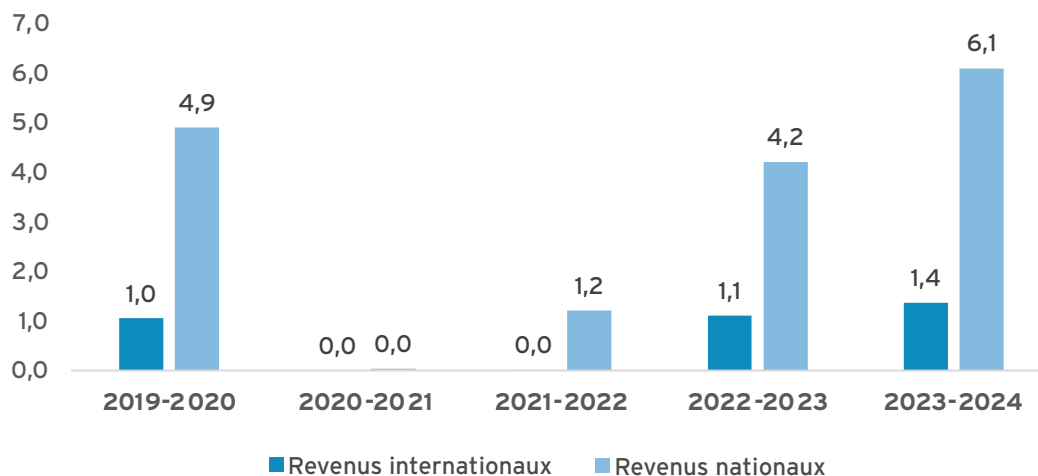
## ◆ SOMMAIRE DES REVENUS ET DES FRAIS D'ÉVÉNEMENTS AINSI QUE DE LA MARGE BRUTE COMPARATIVEMENT AU BUDGET 2023-2024

	Réel		Budget		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Total des revenus d'événements	11 459 449	100 %	9 150 000	100 %	2 309 449	25 %
Frais d'événements	4 162 896	36 %	2 836 500	31 %	(1 326 396)	47 %
Marge brute	<b>7 296 553</b>	<b>64 %</b>	<b>6 313 500</b>	<b>69 %</b>	<b>983 053</b>	<b>16 %</b>

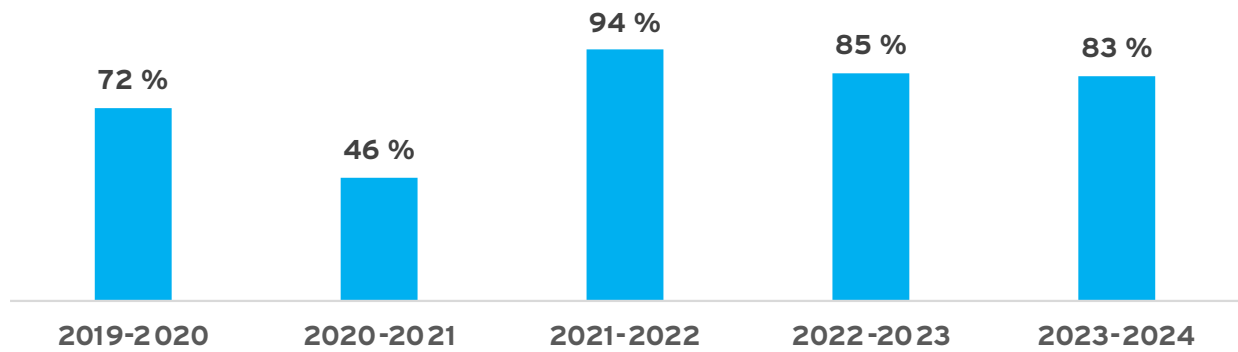
## ◆ SUIVI DES REVENUS PAR CATÉGORIE D'ÉVÉNEMENTS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (M\$)



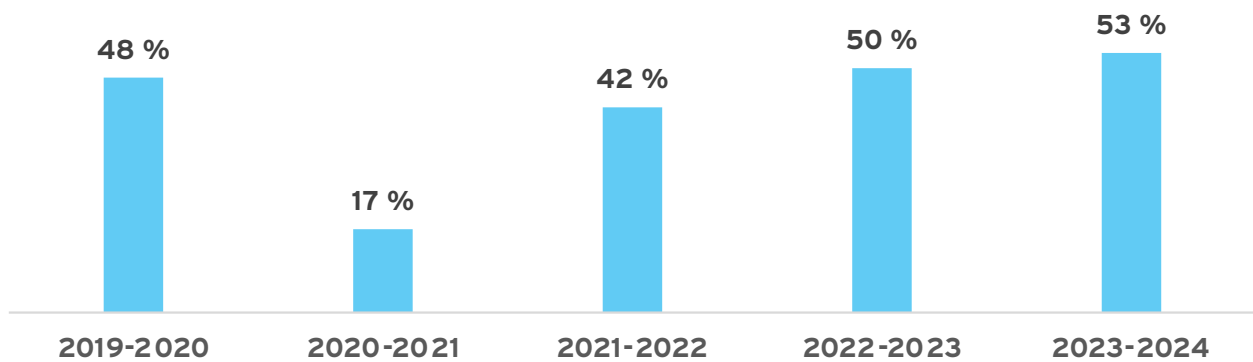
## ◆ SUIVI DES REVENUS PAR TYPE DE MARCHÉ DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (M\$)



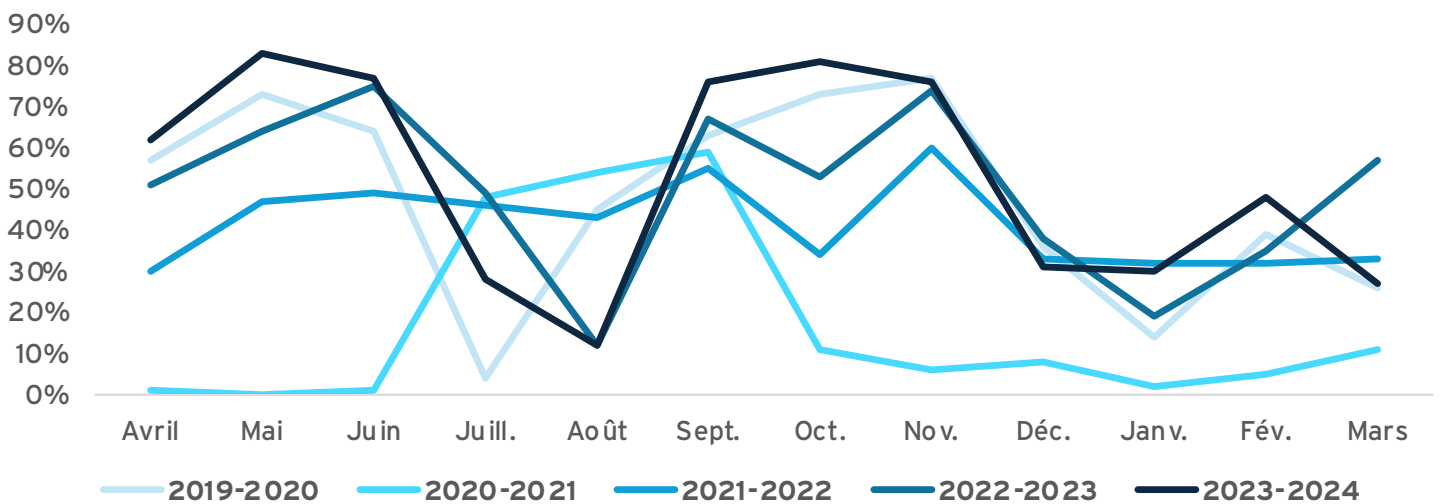
### ◆ TAUX D'OCCUPATION DES 5 DERNIÈRES ANNÉES



### ◆ TAUX D'OCCUPATION DES 5 DERNIÈRES ANNÉES MOYENNE PAR SECTEUR DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC



### ◆ TAUX D'OCCUPATION MENSUEL DES 5 DERNIÈRES ANNÉES



# EN SYNERGIE AVEC LE MILIEU

## ◆ OCTROI DE CONTRATS ET ENTENTES CONCLUES

- À la suite d'appels d'offres publics, des contrats ont été octroyés pour:
  - Les services d'entretien ménager, à GDI Services (Québec) S.E.C.
  - Les services de gréage, à Solution Rig
- Une entente a été signée avec le Centre d'études collégiales de Montmagny permettant notamment d'offrir aux étudiants en production scénique une opportunité d'apprentissage immersive en milieu de travail et des opportunités d'emplois à la fin de leurs études.
- Dans le cadre d'une entente avec l'Université Laval, le Centre des congrès de Québec est fier de soutenir l'action climatique scientifique par le biais du Programme de compensation volontaire. Cette entente permet d'appuyer les projets innovants de lutte contre les changements climatiques de la communauté universitaire en priorisant les impacts locaux et provinciaux, via le Fonds d'action climatique de l'Université Laval. Elle permet également de faire l'acquisition de crédits carbone certifiés issus d'un projet québécois (soit le Bloc Monet de Solifor). En 2023-2024, la Société a remis une contribution totale de 53 100 \$, dont 17 700 \$ allant au Fonds climatique de l'Université Laval, pour l'année s'étant terminée au 31 mars 2023.

## ◆ APPORT À LA COLLECTIVITÉ

### Don de denrées alimentaires

En 2023-2024, la Société et Maestro Culinaire, son partenaire exclusif en services alimentaires (anciennement Capital HRS), ont lutté contre le gaspillage alimentaire en remettant les surplus de production aux organismes communautaires suivants:

LAUBERIVIÈRE	MADAME BRISSETTE
49 dons	5 dons
Total de 4 589 kg	Total de 140 kg
Grand total de 4 729 kg remis aux organismes	

Durant la saison estivale 2023, un jardin urbain et 40 nouveaux bacs de plantation ont été installés par la Société sur la Promenade Desjardins, en collaboration avec l'organisme Les Urbainculteurs, afin de favoriser l'agriculture urbaine, la pollinisation et le verdissement. Les récoltes ont servi non seulement à approvisionner localement le chef exécutif de Maestro Culinaire, mais également à faire des dons de nourriture aux différentes banques alimentaires de Québec. Le projet sera reconduit à l'été 2024.

## Générosité en action

Ouverte sur sa communauté, la Société a veillé à maximiser son impact social positif en 2023-2024, au-delà des retombées économiques générées pour la région de Québec. À travers sa participation à ACCESSE23 en juillet 2023, l'équipe du Centre des congrès a offert, au nom des participants présents, un don de 1 000 \$ à l'organisme communautaire Le Pignon Bleu, le tout accompagné de messages destinés aux jeunes pour les encourager à poursuivre leurs études. Grâce à ce geste, 2 000 enfants de Québec ont pu recevoir une collation matinale au Pignon Bleu. À l'automne 2023, dans le cadre de la campagne Entraide 2023 du gouvernement du Québec, le personnel de la Société a recueilli 4 400 \$ en dons pour les organismes de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, Partenaire Santé-Québec et la Croix-Rouge canadienne (Québec). Enfin, par le biais de la traditionnelle carte des fêtes virtuelle en décembre 2023, la participation de la clientèle a permis à la Société de remettre un don de 2 500 \$ au Pignon Bleu.

## ◆ DES ÉVÉNEMENTS PORTEURS POUR LA RÉGION

L'équipe de la Société travaille en étroite collaboration avec la communauté de Québec et analyse les opportunités événementielles qui pourraient être porteuses pour la région. À cette fin, un fonds de développement des marchés permet de venir en aide à des promoteurs ou à des organisations, que ce soit par des services-conseils, de la planification stratégique, du soutien logistique, de l'analyse de budgets ou de l'aide financière. Ce fonds peut également être utilisé afin de bonifier les efforts de vente de la Société ou pour percer de nouveaux créneaux.

# VENTES, MISE EN MARCHÉ ET COMMUNICATIONS

L'année 2023-2024 a démontré que les stratégies de ventes, de mise en marché et de communications déployées en prévision de la reprise des activités ont été payantes. Plans d'action adaptés, marketing relationnel, création de nouveaux outils pour maintenir la visibilité du Centre des congrès, accompagnement et fidélisation de la clientèle, report des événements sans frais, tout le travail effectué en amont ont mené à de nouveaux records, spécialement en termes de revenus d'événements (11 M\$).

## EFFORTS DE VENTE

L'année financière 2023-2024 s'est avérée une année prospère pour la confirmation d'événements d'envergure. On constate une forte demande, surtout du côté des entreprises, pour des conférences et des événements d'affaires en présentiel.

Durant l'année précédente (2022-2023), certains clients ont pu expérimenter les services du Centre des congrès, étant donné que les hôtels avaient plus de mal à les accueillir. Sur la base de cette expérience, ils demandent maintenant plus d'espace pour les années à venir, notamment pour des congrès et des réunions d'affaires plus importants, et souhaitent donc revenir au Centre. Cependant, le marché américain demeure le plus hésitant à tenir ses grands congrès dans les installations du Centre, car ils semblent encore réticents à traverser la frontière en plus grand nombre.

### ◆ 2023-2024 EN BREF

- 5 congrès et leurs ambassadeurs ont bénéficié de l'entente avec l'Université Laval, pour un total de 17 527 \$ remis à des fonds de recherche de l'Université Laval.
- Confirmation de 244 événements, dont 18 congrès internationaux et 16 congrès canadiens (majoritairement pour 2024 et 2025).
- Participation à plus de 30 activités promotionnelles.
- Réalisation de plus de 18 visites d'inspection et de repérage.

# COMMUNICATIONS ET RELATIONS MÉDIAS

En 2023-2024, l'équipe des communications et de la mise en marché a mis en œuvre des actions stratégiques et des outils pour augmenter la visibilité et la promotion du Centre des congrès auprès de la clientèle et des médias.

## ◆ DOSSIER MAJEUR

Parallèlement, un travail de mise à jour de l'image de marque est en cours, tout en conservant le slogan *Tout sauf conventionnel* et les différentes valeurs qui distinguent le Centre des congrès de Québec (professionnalisme, savoir-faire, et savoir-être de l'équipe). Ce rafraîchissement de l'univers graphique contribuera à positionner le Centre dans un nouveau vent de modernité et de spontanéité, grâce à l'utilisation de variantes de couleurs dans les visuels, d'une nouvelle signalisation dans le bâtiment et d'un style photographique désinvolte. Plusieurs outils de communication interne et externe en découleront dans la prochaine année.

## ◆ 2023-2024 EN BREF

Publication de 18 nouvelles et 9 articles sur le site Internet du Centre des congrès.

Maintien des campagnes numériques SEM (Search Engine Marketing) pour améliorer la visibilité sur les moteurs de recherche, grâce à laquelle on constate une augmentation de 65,96 % d'impressions pour la campagne *Tout sauf conventionnel* en 2023 par rapport à 2022.

Promotion des pages de campagne [toutsaufconventionnel.com](https://toutsaufconventionnel.com) et [anythingbutconventional.com](https://anythingbutconventional.com) tout au long de l'année.

Diffusion de 8 communiqués de presse auprès des médias, couvrant des sujets comme : la mise à jour complète du site Internet du Centre des congrès, les nouveaux uniformes de l'équipe de l'expérience client, le lancement du partenariat avec le Centre d'études collégiales de Montmagny (production scénique), l'obtention du prix Meilleur centre de congrès aux Skift Meetings Awards 2023, l'obtention de la certification durable Biosphere, la compensation GES effectuée dans le cadre d'une entente avec l'Université Laval, les résultats records de l'année 2023-2024, etc.

Envoi de courriels et d'infolettres à plus de 44 000 abonnés.

Contenu commandité :  
3 publicités format pleine page dans La Presse+,  
6 infolettres commanditées via TourismExpress et Ignite,  
3 articles hébergés sur les sites Internet de La Presse, La Presse+ et Les Affaires, totalisant 1 million d'impressions et plus de 2 400 clics.

Augmentation de 10,4 % des abonnés sur les réseaux sociaux du Centre des congrès (Facebook, Instagram et LinkedIn combinés).

Envoi d'une carte des fêtes virtuelle à la clientèle et au personnel en décembre 2023, faisant appel à leur générosité par leurs interactions sur les réseaux sociaux et ainsi récolter un don de 2 500 \$ pour l'organisme Le Pignon Bleu.

# QUÉBEC CITÉ

## DESTINATION AFFAIRES

Leader dans l'industrie du tourisme d'affaires, la Société joue un rôle prédominant dans Québec Destination affaires (QDa), la force de vente régionale en tourisme d'affaires.

L'année 2023 marque les 10 ans d'existence de QDa ainsi que la réalisation de la première année de son Plan stratégique 2023-2025.

### 2023 en bref

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

- Organisation de 58 activités de vente et de promotion dans le cadre d'événements tels que Tête-à-Tête de la Société canadienne des directeurs d'association, Corporate Meetings + Events Expo, IMEX Frankfurt, IMEX Las Vegas, IBTM Mexico City (Institute of Business Travel Management), IBTM Barcelona, ainsi que la traditionnelle activité promotionnelle QDa au restaurant Riviera à Ottawa.
- Accueil de l'édition hivernale de Voyage motivation Canada 2023 (Incentive Canada), organisée par Événement d'affaires Canada (BEC) et dont QDa était l'hôte: 7 occasions d'affaires ont été générées directement grâce à cet événement et 4 articles ont paru dans des publications spécialisées.
- Recommandation de l'ambassadeur Normand Voyer pour sa participation à la conférence TED Talk organisée par Destination Canada à New York, où il a représenté fièrement la ville de Québec et son importante industrie des sciences sur la scène internationale.
- Production du deuxième magazine de Québec Destination affaires, en collaboration avec l'agence LMG Audace & Créativité.
- 786 occasions d'affaires générées, représentant 130 % du total de 2022. Taux de conversion à 61 %.
- 317 confirmations d'événements, totalisant plus de 367 000 participants.
- Placements publicitaires dans 9 médias de l'industrie, dont une participation dans le *Urban Incentives eBook* de SITE (Society for Incentive Travel Excellence), téléchargé plus de 456 fois, ainsi qu'une campagne de marketing de contenu avec le quotidien canadien *National Post*, générant plus de 500 000 impressions et 5 000 clics.
- 10 articles publiés dans la presse spécialisée.
- Performance des réseaux sociaux: augmentation de 32,4 % des abonnements, augmentation de 314 % des impressions, augmentation de 378 % de la portée des pages (Facebook, Instagram, LinkedIn combinés).
- Envoi de 6 infolettres et 29 courriels de suivis post-événement à la clientèle, avec un taux d'ouverture moyen de 48 %, supérieur à la moyenne de l'industrie.
- Rédaction et publication de 9 articles sur le site Internet de Québec Destination affaires, mettant de l'avant les nouveautés des membres, les initiatives en développement durable, les industries clés, etc.
- Près de 70 000 pages vues sur le site Internet de Québec Destination affaires.

# Cercle des ambassadeurs de Québec



**Sous la responsabilité de Québec Destination affaires, le Cercle des ambassadeurs de Québec soutient et accompagne des personnes d'influence dans leurs démarches pour attirer et organiser un congrès international à Québec, notamment au Centre des congrès de Québec.**

## 2023 en bref

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

- 10 congrès tenus par des ambassadeurs du Cercle, totalisant 7,3 M\$ en retombées économiques pour la région (dont 6 congrès tenus au Centre des congrès de Québec).
- 1 article en collaboration avec Événements d'affaires Canada, mettant en vedette l'ambassadeur Normand Voyer.
- Envoi de 10 infolettres destinées aux membres du Cercle afin de garder le lien avec eux et partager des nouvelles.
- Mise à jour et amélioration du site Internet du Cercle des ambassadeurs.
- Renouvellement de l'entente avec les Fonds de recherche du Québec et lancement de la 5<sup>e</sup> édition du concours Soutien à l'organisation de congrès internationaux scientifiques. Cette édition a permis de remettre 3 bourses totalisant 25 000 \$ à des chercheurs qui organiseront un congrès international à Québec au cours de l'année 2024.

### Soirée Hommage aux ambassadeurs 2023

De mai à octobre 2023, le Centre des congrès de Québec a accueilli 6 congrès internationaux grâce au travail et à l'implication de ses membres. Ces événements ont généré plus de 5,65 M\$ en retombées économiques pour la région et la province.

Congrès	Retombées (\$)
Optical Design and Fabrication Congress	922 800 \$
Québec RE3	1 563 300 \$
23 <sup>rd</sup> International Symposium on Fluorine Chemistry + 9 <sup>th</sup> International Symposium on Fluorous Technologies	855 060 \$
16 <sup>th</sup> International Congress of Neuroimmunology	1 535 900 \$
10 <sup>th</sup> International Conference on Hydrogen Safety	440 535 \$
15 <sup>th</sup> International Aluminium Conference INALCO	336 375 \$
<b>Total</b>	<b>5 653 970 \$</b>

# EXPÉRIENCE CLIENT

## ◆ COORDINATION D'ÉVÉNEMENTS

Une année de résultats exceptionnels rime avec beaucoup d'événements au calendrier et beaucoup de travail pour l'équipe de l'expérience client. L'accompagnement hors pair offert par les coordonnateurs et coordonnatrices a été grandement apprécié de la clientèle, malgré la réalité de la rareté de main-d'œuvre toujours présente, et les défis logistiques qui en découlent. Chaque événement livré durant l'année 2023-2024 s'est avéré un succès.

## ◆ SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Selon les réponses des sondages envoyés à la clientèle à la suite de leur événement tenu au Centre des congrès, le taux de satisfaction globale s'élève à 91,3 % pour l'année 2023-2024. La qualité de l'accueil (professionnalisme du personnel) et la propreté des lieux, qui ont également été évaluées dans ces sondages, atteignent respectivement un taux de satisfaction de 95 % et 87,1%. Tout au long de l'année, les visiteurs et les congressistes étaient invités à partager leur expérience via les bornes de sondages installées dans les aires publiques, ou encore en balayant les autocollants (code QR).

## ◆ 2023-2024 EN BREF

- Accueil et coordination de 194 événements, dont 76 congrès (15 internationaux et 61 nationaux).
- Accueil du 60<sup>e</sup> congrès pancanadien du Syndicat canadien de la fonction publique (CUPE), un événement de très grande envergure comptant plus de 2 900 participants sur une durée de 5 jours, et dont l'organisation a mobilisé toutes les équipes du Centre des congrès.
- Le printemps 2023 a été la période la plus fructueuse pour Maestro Culinaire, partenaire exclusif en services alimentaire, ainsi que pour Encore, partenaire en services audiovisuels, et ce, depuis l'ouverture du Centre des congrès.

- Continuité du programme *Montre ton badge* visant à encourager l'économie locale et comptant 33 établissements membres (boutiques, restaurants, attractions) qui proposent des rabais ou offres spéciales aux congressistes sur présentation de leur badge.

## ◆ SERVICES D'ACCUEIL

La Société poursuit son partenariat avec son fournisseur TalentWorld afin d'assurer les services d'accueil des congressistes et visiteurs au Centre des congrès. Pour l'année 2023-2024, cela représente un total de 20 022 heures.



# GESTION IMMOBILIÈRE

La Société, en collaboration avec ses partenaires, GDI Services (Québec) S.E.C. et Opsis gestion d'infrastructures, s'applique à maintenir l'intégrité et l'entretien du bâtiment à un haut niveau de qualité. Les équipes mettent en place des mesures et des projets pour assurer une performance énergétique maximale, effectuer des opérations responsables au quotidien, en plus d'offrir un bâtiment écoresponsable aux usagers du Centre.

## 2023-2024 EN BREF

### ◆ PRODUCTION TECHNIQUE

- Appel d'offres pour le service de gréage et d'entretien des équipements d'accrochage: contrat accordé à Solution RIG.
- Acquisition de nouveaux équipements pour améliorer les opérations de gréage et le montage des salles: système de bavette pour remorquer les installations de rideaux, pare-chocs pour l'inventaire de ponts, 40 ensembles de rideaux autoportants, manille de chargement sans fil (*load cell*).
- Mise en place d'un fichier permettant d'améliorer la gestion de l'inventaire des équipements en location (ponts, rideaux, moteurs) permettant de savoir plus rapidement s'il est nécessaire d'aller en sous-traitance pour le montage de certains événements.

### ◆ IMMEUBLE

- Amélioration des systèmes de traitement des eaux.
- Renouvellement du contrat de jardins urbains sur la Promenade Desjardins, en collaboration avec l'organisme Les Urbainculteurs et l'Université Laval.
- Restauration ou modernisation de plusieurs mobiliers servant à la clientèle et aux événements: remplacement du recouvrement de 8 000 chaises, remplacement des tables bistro et tabourets, remplacement des portes de bois des salles 200, 400 et 2000, appel d'offres pour le remplacement du tapis de la salle 2000 prévu à l'été 2024.
- Planification des interventions des équipements de transport vertical pour les 10 prochaines années (ascenseurs, escaliers mécaniques, monte-charge).
- Appel d'offres public pour le service d'entretien ménager: contrat accordé à nouveau à GDI Services aux immeubles.
- Formation continue auprès des agents de sécurité (GardaWorld), dont des capsules vidéo concernant les mesures d'urgences.

# SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2023-2024 DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
<b>5.1.1</b> Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	<b>1.</b> Évaluer et faire le suivi de la durabilité des interventions organisationnelles de la SCCQ	<b>1.1</b> Proportion annuelle des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité.	<b>50 %</b>	<b>50 %</b> (cible atteinte)
		<b>1.2</b> Nombre total d'objectifs de développement durable ayant atteint le plus haut niveau de performance de la certification Biosphere.	<b>4</b>	<b>5</b> (cible atteinte)
<p><b>Synthèse des activités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parmi les projets ayant un budget de plus de 100 000 \$ en 2023-2024, la Société a procédé à l'évaluation de deux projets, soit le remplacement des portes de bois des salles 200, 400 et 2000 ainsi que le remplacement des appareils d'éclairage des salles de réunion 301 à 304 et des salles de réunion 2101 à 2105.</li> <li>• Lors de l'obtention de sa certification Biosphere en novembre 2023, la Société a eu la confirmation que cinq ODD (objectifs de développement durable) ont atteint le plus haut niveau de performance accordé par le programme. Il s'agit des ODD 3, 9, 10, 16 et 17. La Société devra s'assurer de maintenir et de bonifier ses activités ayant mené à l'obtention de ce résultat pour atteindre ses cibles futures.</li> </ul>				

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
<b>5.4.1</b> Accroître la part des acquisitions responsables	<b>2.</b> Accroître la part des acquisitions responsables	<b>2.1</b> Proportion annuelle des acquisitions intégrant au moins une composante responsable	<b>80 %</b>	<b>81 %</b> (cible atteinte)
		<b>2.2</b> Proportion annuelle des acquisitions du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) intégrant au moins deux composantes responsables	<b>40 %</b>	<b>40 %</b> (cible atteinte)
<p><b>Synthèse des activités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parmi les projets ayant un budget de plus de 100 000 \$ en 2023-2024, la Société a procédé à l'évaluation de deux projets, soit le remplacement des portes de bois des salles 200, 400 et 2000 ainsi que le remplacement des appareils d'éclairage des salles de réunion 301 à 304 et des salles de réunion 2101 à 2105.</li> <li>• Parmi les 15 acquisitions effectuées dans le cadre du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), six respectent au moins deux critères d'acquisition responsable. Les critères respectés incluent notamment le contenu recyclé, la réparabilité et la durabilité des acquisitions, ainsi que le respect d'écoétiquettes.</li> </ul>				

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
<b>5.6.1</b> Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	<b>3.</b> Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	<b>3.1</b> Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre de catégorie 1 et 2 par rapport à 1997-1998	<b>60% de réduction</b>	<b>60% de réduction</b> (cible atteinte)
		<b>3.2</b> Proportion annuelle des émissions de GES compensées par l'acquisition de crédits carbone certifiés	<b>100%</b>	<b>100%</b> (cible atteinte)
		<b>3.3</b> Pourcentage de réduction de l'intensité énergétique du bâtiment par rapport à 1997-1998	<b>23%</b>	<b>25%</b> (cible atteinte)

#### Synthèse des activités:

- En 2023-2024, les émissions de gaz à effet de serre de catégories 1 et 2 du Centre des congrès se chiffrent à 841 tégCO<sub>2</sub>. L'élaboration d'une stratégie d'intégration de gaz naturel renouvelable a été entamée, malgré que son utilisation n'ait pas été requise pour atteindre les objectifs cette année.
- Tel que convenu dans le cadre d'une entente avec l'Université Laval, 100% des émissions de catégorie 1 et 2 du Centre des congrès de Québec ont été compensées par le biais du projet Bloc Monet de Solifor, situé à Senneterre en Abitibi.
- En 2023-2024, l'intensité énergétique du bâtiment mesurée est de 1,16 GJ/m<sup>2</sup>.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
<b>5.6.2</b> Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	<b>4.</b> Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	<b>4.1</b> Proportion annuelle des contrats de construction et de rénovation qui incluent une politique de gestion écoresponsable de chantier	<b>22%</b>	<b>22%</b> (cible atteinte)

#### Synthèse des activités:

- Parmi les neuf chantiers de construction, rénovation ou démolition entrepris en 2023-2024, deux d'entre eux ont dû s'engager à respecter la Politique de gestion des déchets de CRD (construction-rénovation-démolition) de la Société. Cette politique a été révisée et sera intégrée aux appels d'offres au courant de l'année 2024-2025.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
<b>5.7.1</b> Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	<b>5.</b> Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	<b>5.1</b> Niveau d'attestation IOR+ atteint	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b> (cible non applicable)
		<b>5.2</b> Nombre annuel d'événements pour lesquels les tablettes électroniques sont utilisées	<b>10</b>	<b>24</b> (cible atteinte)

#### Synthèse des activités:

- La Société vise à atteindre sa première attestation IOR+ en 2024-2025. La production d'un Plan de gestion des matières résiduelles est en cours en vue d'atteindre cet objectif.
- Les tablettes électroniques ont été utilisées dans le cadre de 24 événements distincts. Un système de réservation et de comptabilisation sur Microsoft Dynamics AX a été mis en place en novembre 2023. Étant donné ces résultats, une révision des objectifs annuels pour les prochaines années sera effectuée.

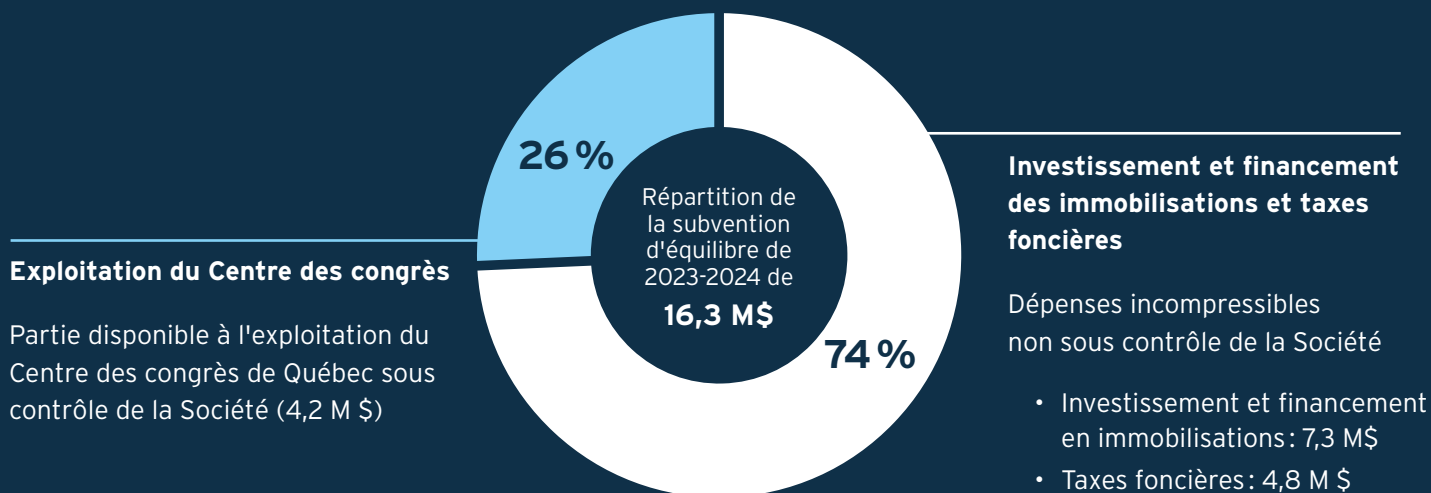
SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
<b>4.3.1</b> Appuyer le développement régional durable	<b>6.</b> Contribuer à la viabilité économique de la région en valorisant l'entrepreneuriat local	<b>6.1</b> Nombre annuel d'activités réalisées dans le cadre d'un partenariat local	<b>1</b>	<b>1</b> (cible atteinte)

#### Synthèse des activités:

- En décembre 2023, l'événement *P'tit Marché de Noël* de la SDC du quartier Saint-Jean Baptiste a été tenu au Centre des congrès de Québec. Une structure de partenariat entre la Société et les organisations locales n'a cependant pas encore été établie.

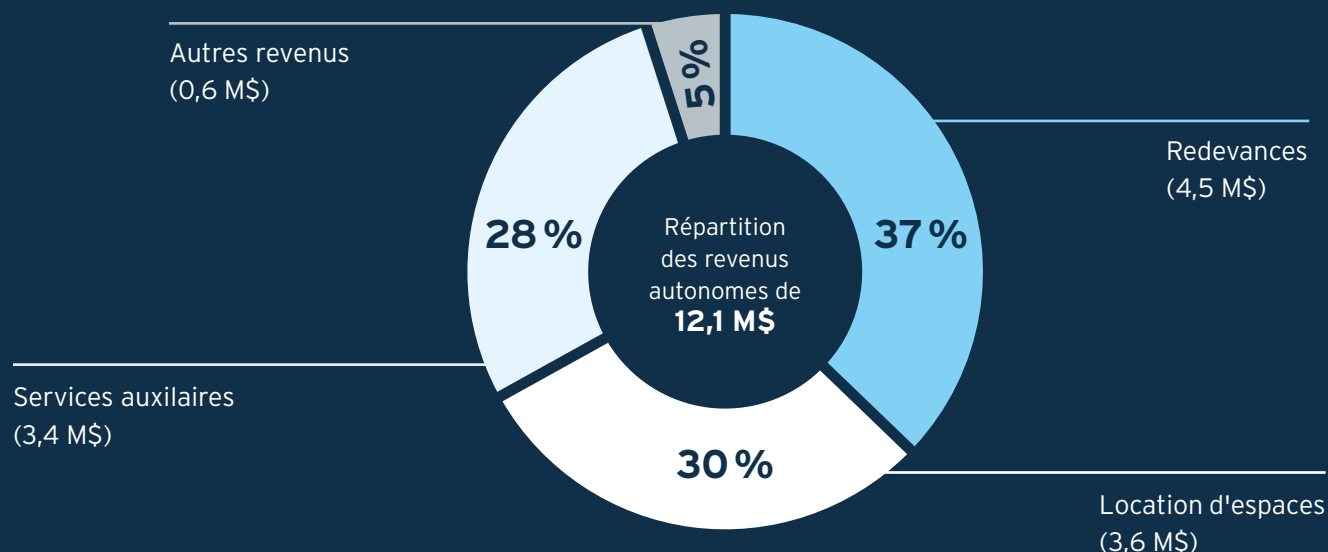
# EXERCICE FINANCIER EN BREF

## ◆ SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



## ◆ REVENUS AUTONOMES

194 événements tenus pour des revenus de 12,1 M\$



# ÉTATS FINANCIERS

## RAPPORT DE LA DIRECTION

L'établissement et la présentation des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (la Société) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel de gestion sont sous la responsabilité de la direction. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel de gestion est compatible avec celle des états financiers.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de la Société sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



**Sindie Boutin, CPA**  
Directrice de l'administration



**Caroline Lepage**  
Présidente-directrice générale

Québec, le 11 juin 2024

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois

pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux revenus, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Guillaume Joron, CPA auditeur

Directeur d'audit  
Québec, le 11 juin 2024

# ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal (retraité note 3)
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Subventions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	9 005 700	9 005 712	9 494 000
Immobilisations corporelles et entretien majeur (note 10)	5 690 164	5 899 039	4 790 761
Intérêts sur les emprunts et sur les frais courus - immobilisations et entretien majeur à financer	1 339 341	1 413 450	1 459 653
Location d'espaces - événements	9 150 000	3 591 296	3 118 181
Redevances		4 481 907	3 343 148
Services auxiliaires		3 386 246	2 697 982
Revenus d'intérêts	52 500	223 759	149 830
Revenus - entente Québec Destination affaires (QDa) (note 6)	2 355 198	2 106 652	2 232 250
Autres	371 960	407 458	462 865
	<b>27 964 863</b>	<b>30 515 519</b>	<b>27 748 670</b>
<b>Charges</b>			
Frais d'événements	2 836 500	4 162 896	2 688 584
Frais d'opération et d'administration (note 4)	12 785 790	13 120 083	12 144 368
Frais d'opération et d'administration - entente Québec Destination affaires (QDa) (notes 4 et 6)	2 339 716	2 092 782	2 217 074
Taxes	4 808 400	4 813 119	4 704 939
Frais financiers (note 5)	1 383 343	1 454 694	1 502 457
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	6 440 206	5 942 896	5 571 694
Charge de désactualisation - OMHS		761	2 615
Révision d'estimation - OMHS		(28 973)	-
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		(500)	(2 000)
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles (note 12)		-	83 921
Entretien majeur	1 084 000	710 666	307 004
	<b>31 677 955</b>	<b>32 268 424</b>	<b>29 220 656</b>
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>(3 713 092)</b>	<b>(1 752 905)</b>	<b>(1 471 986)</b>
<b>Excédent cumulé au début de l'exercice déjà établi</b>	<b>17 552 096</b>	<b>17 552 096</b>	<b>19 053 861</b>
Modification comptable (note 3)		<b>96 503</b>	<b>66 724</b>
<b>Excédent cumulé au début de l'exercice retraité</b>		<b>17 648 599</b>	<b>19 120 585</b>
<b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 13)</b>	<b>13 839 004</b>	<b>15 895 694</b>	<b>17 648 599</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2024

	2024	2023 (retraité note 3)
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	3 706 368	4 402 461
Créances	1 130 335	3 059 788
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	38 729 277	39 591 069
	<b>43 565 980</b>	<b>47 053 318</b>
<b>Passifs</b>		
Emprunts temporaires (note 7)	856 679	27 637
Charges à payer et frais courus (note 8)	6 515 081	6 371 265
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	14 348	49 822
Dépôts de clients	1 598 422	1 743 678
Revenus reportés	71 027	74 007
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	74 692 942	77 556 284
Dettes (note 11)	33 791 165	37 045 756
	<b>117 539 664</b>	<b>122 868 449</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(73 973 684)</b>	<b>(75 815 131)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	349 889	316 168
Immobilisations corporelles (note 12)	89 519 489	93 147 562
	<b>89 869 378</b>	<b>93 463 730</b>
<b>Excédent cumulé (note 13)</b>	<b>15 895 694</b>	<b>17 648 599</b>
Obligations contractuelles (note 17)		
Droits contractuels (note 18)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



**Caroline Lepage, administratrice**

Présidente-directrice générale



**Gilles Hamel, CPA auditeur**

Président du comité d'audit

# ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal (retraité note 3)
	\$	\$	\$
<b>Déficit de l'exercice</b>	(3 713 092)	(1 752 905)	(1 471 986)
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisitions (note 12)	(3 748 000)	(2 322 085)	(3 814 688)
Amortissement (note 12)	6 440 206	5 942 896	5 571 694
Gain sur disposition		(500)	(2 000)
Produit de disposition		500	2 000
Révision d'estimation - OMHS (note 12)		7 262	-
Réduction de valeur (note 12)		-	83 921
	<u>2 692 206</u>	<u>3 628 073</u>	<u>1 840 927</u>
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>			
Acquisition		(349 889)	(316 168)
Utilisation		316 168	306 852
		<u>(33 721)</u>	<u>(9 316)</u>
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	<u>(1 020 886)</u>	<u>1 841 447</u>	<u>359 625</u>
<b>Dette nette au début de l'exercice déjà établie</b>	<u>(75 911 634)</u>	<u>(75 911 634)</u>	<u>(76 241 480)</u>
Modification comptable (note 3)		<u>96 503</u>	<u>66 724</u>
<b>Dette nette au début de l'exercice retraitée</b>		<u>(75 815 131)</u>	<u>(76 174 756)</u>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<u>(76 932 520)</u>	<u>(73 973 684)</u>	<u>(75 815 131)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Rentrée de fonds-clients	15 754 776	9 951 476
Rentrée de fonds-subventions du gouvernement du Québec	12 521 813	14 481 601
Sortie de fonds-fournisseurs et membres du personnel	(24 632 471)	(21 486 952)
Intérêts reçus	223 759	149 830
Intérêts versés	(1 322 009)	(1 415 457)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>2 545 868</u>	<u>1 680 498</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 573 735)	(13 329 156)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	500	2 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<u>(2 573 235)</u>	<u>(13 327 156)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts temporaires effectués	2 605 880	13 179 677
Dettes à long terme remboursées	(3 274 606)	(3 231 667)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>(668 726)</u>	<u>9 948 010</u>
<b>Diminution de la trésorerie</b>	(696 093)	(1 698 648)
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>4 402 461</u>	<u>6 101 109</u>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>3 706 368</u>	<u>4 402 461</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2024

## ◆ 1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1<sup>er</sup> juillet 1993 par la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec* (RLRQ, chapitre S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des activités commerciales et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

## ◆ 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### **Référentiel comptable**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et elle applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers de la Société conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et les coûts relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

### **Incertitude relative à la mesure**

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

### **État des gains et pertes de réévaluation**

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

### **Instruments financiers**

La trésorerie et les créances à l'exception des taxes à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux, et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

### **Constatation des revenus**

#### **Location d'espaces - événements et services auxiliaires**

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles la Société doit rendre un service en échange de la somme reçue d'un client. Ils sont constatés par la Société lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de dépôts de clients ou de créances.

#### **Redevances**

Les redevances pour lesquelles la Société a une obligation de prestation sont comptabilisées au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La Société a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue des payeurs. La Société reçoit des redevances pour des services alimentaires et audiovisuels. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

#### **Revenus - entente QDa**

Les revenus qui ne présentent pas d'obligations de prestation sont comptabilisés lorsque la Société a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Les revenus - entente QDa sont constatés lorsque les coûts sont engagés.

#### **Revenus d'intérêts**

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### **Constatation des subventions**

Les subventions sont constatées en revenus au cours de l'exercice où celles-ci ont été dûment autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Elles sont comptabilisées comme subventions reportées si des stipulations particulières créent une obligation répondant à la définition de passif. La comptabilisation du revenu se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

### **Trésorerie**

La trésorerie comprend les soldes en banque qui rapportent de l'intérêt à taux variable.

### **Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

### **Immobilisations corporelles**

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les coûts incluent les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

<b>Bâtisses</b>	40 ans <sup>1</sup>
<b>Aménagements</b>	10 ans
<b>Mobilier et équipement</b>	3 et 5 ans
<b>Logiciels</b>	5 ans

<sup>1</sup> Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtisses sont amortis sur une durée de 100 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### ***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

### ***Opérations interentités***

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### ◆ 3. MODIFICATION COMPTABLE

#### Adoption de nouvelle norme comptable

##### SP 3400, Revenus

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, la Société a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400, *Revenus* qui établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations génératrices de revenus. Plus précisément, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- La Société doit constater les revenus tirés d'opérations avec contrepartie lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens et les services promis au payeur;
- La constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque la Société a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, la Société doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque la Société détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, elle utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, elle procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition.

La Société a fait le choix d'appliquer les dispositions de ce chapitre selon l'approche rétroactive avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs. Ceci a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les soldes suivants :

2023

\$

#### État des résultats et de l'excédent cumulé

##### Revenus

Redevances 29 779

**Déficit de l'exercice (29 779)**

**Excédent cumulé au début de l'exercice 66 724**

**Excédent cumulé à la fin de l'exercice 96 503**

#### État de la situation financière

##### Actifs financiers

Créances 96 503

**Dette nette (96 503)**

**Excédent cumulé 96 503**

#### État de la variation de la dette nette

**Déficit de l'exercice (29 779)**

**Dette nette au début de l'exercice (66 724)**

**Dette nette à la fin de l'exercice (96 503)**

#### ◆ 4. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Frais d'opération et d'administration	13 120 083	12 144 368
Frais d'opération et d'administration - entente QDa (note 6)	2 092 782	2 217 074
	<u><b>15 212 865</b></u>	<u><b>14 361 442</b></u>

Voici la répartition des frais d'opération et d'administration par nature.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	6 392 857	5 670 139
Traitements et avantages sociaux - entente QDa (note 6)	705 009	690 152
Assurances et permis	314 973	287 181
Énergie et chauffage	1 148 886	1 175 575
Gardiennage	1 069 581	893 049
Service d'entretien ménager	273 151	251 836
Service d'entretien spécialisé	1 802 851	1 740 288
Entretien et réparations	1 039 047	991 886
Promotion et communications	693 086	685 514
Promotion et communications - entente QDa (note 6)	1 387 773	1 526 922
Services professionnels et administratifs	347 979	389 342
Créances douteuses	-	12 521
Formation professionnelle	37 672	47 037
	<u><b>15 212 865</b></u>	<u><b>14 361 442</b></u>

#### ◆ 5. FRAIS FINANCIERS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Intérêts sur les emprunts temporaires	18 000	27 637
Intérêts sur les emprunts à long terme	1 275 329	1 367 630
Intérêts sur les frais courus - immobilisations et entretien majeur à financer	120 121	64 386
Autres intérêts, frais bancaires et amortissement des frais de financement reportés	41 244	42 804
	<u><b>1 454 694</b></u>	<u><b>1 502 457</b></u>

## ◆ 6. REVENUS - ENTENTE QUÉBEC DESTINATION AFFAIRES (QDa)

La Société a conclu des ententes avec la Ville de Québec et l'Office du tourisme créant une équipe de vente régionale, Québec Destination affaires (QDa), dédiée au démarchage du tourisme d'affaires hors Québec. Dans le cadre de ces ententes, la Société a reçu le mandat de gérer le regroupement des ressources humaines et financières suivant le plan d'affaires élaboré par le comité stratégique régional, lequel est informé chaque mois du résultat des démarches; le tout dans le but de promouvoir la région de Québec auprès des clients d'affaires sur les marchés extérieurs. Les dépenses sont remboursées intégralement à même la taxe d'hébergement prélevée par les hôteliers sur les nuitées. Donc, les sommes ainsi engagées sont comptabilisées à titre de charges et leur remboursement à titre de revenus. Les revenus d'administration sont calculés sur les dépenses de promotion et communications et ils amènent un surplus dans les résultats de la Société.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Impact de l'entente QDa sur les résultats		
Revenus - entente QDa	2 092 782	2 217 074
Revenus - frais d'administration entente QDa	13 870	15 176
	<u>2 106 652</u>	<u>2 232 250</u>
Frais d'opération et d'administration - entente QDa		
Promotion et communications - entente QDa	1 387 773	1 526 922
Traitement et avantages sociaux - entente QDa	705 009	690 152
	<u>2 092 782</u>	<u>2 217 074</u>
	<u>13 870</u>	<u>15 176</u>

## ◆ 7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Marge de crédit - Projets d'investissements	856 679	27 637

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, en vertu d'un régime d'emprunts, valide du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement pour un montant n'excédant pas 28 400 000 \$, dont 5 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 23 400 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissements.

En 2024, des remboursements d'emprunts temporaires pour un montant de 1 776 838 \$ ont été effectués directement par le ministère (31 mars 2023: 13 179 677 \$). Ces remboursements ne sont pas présentés à l'état des flux de trésorerie étant donné qu'ils n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

Au 31 mars 2024, la Société détient une marge de crédit auprès du ministre des Finances de 856 679 \$ pour financer ses projets d'investissements (31 mars 2023: 27 637 \$). Cette marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de deux points de base à titre de frais de gestion. Le taux d'intérêt de cette marge est de 5 % au 31 mars 2024 (31 mars 2023: 4,49%).

## ◆ 8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Traitements	1 077 450	993 925
Avantages sociaux	426 668	494 438
Fournisseurs	1 148 207	1 352 253
Fournisseurs - immobilisations corporelles	2 683 865	2 935 515
Intérêts courus sur emprunts	401 232	426 683
Entretien majeur	777 659	168 451
	<u>6 515 081</u>	<u>6 371 265</u>

## ◆ 9. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent exclusivement le désamiantage des bâtisses. Au cours de l'exercice, à la suite des résultats d'analyse de nouveaux échantillons prélevés, une révision à la baisse de la quantité d'amiante et des coûts des travaux liés au désamiantage a été constatée.

<b>Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</b>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Solde au début</b>	<b>49 822</b>	<b>47 207</b>
Charge de désactualisation - OMHS	761	2 615
Révision d'estimation - OMHS	(36 235)	-
<b>Solde à la fin</b>	<u><b>14 348</b></u>	<u><b>49 822</b></u>

### Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtisses dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Taux d'actualisation	4,98 %	5,54 %
Période d'actualisation	70 ans	71 ans
Taux d'inflation	2,57 %	2,93 %

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 77 367 \$ (294 572 \$ au 31 mars 2023).

## ◆ 10. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Les subventions reportées s'établissent comme suit :		
Solde au début	77 556 284	78 616 278
Subvention du gouvernement du Québec octroyée pour les immobilisations corporelles et entretien majeur	3 035 697	3 730 767
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(5 899 039)	(4 790 761)
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>74 692 942</u></b>	<b><u>77 556 284</u></b>

## ◆ 11. DETTES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec</b>		
Taux effectif de 4,090 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 029 701 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2038	22 955 580	24 053 438
Taux effectif de 3,095 % l'an, remboursable par versements semestriels de 400 116 \$ en capital, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2031	6 408 657	7 208 671
Taux effectif de 3,706 % l'an, remboursable par versements semestriels de 86 000 \$ en capital, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2037	2 303 768	2 474 392
Taux effectif de 2,207 % l'an, remboursable par versements semestriels de 254 600 \$ en capital, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2027	1 524 333	2 032 412
Taux effectif de 0,882 % l'an, remboursable par versements semestriels de 200 000 \$ en capital, échéant le 1 <sup>er</sup> août 2025	598 827	997 947
Taux effectif de 2,287 % l'an, remboursable par versements semestriels de 140 000 \$ en capital, échu le 1 <sup>er</sup> mars 2024	-	278 896
	<b><u>33 791 165</u></b>	<b><u>37 045 756</u></b>

Les dettes sont présentées au net des frais de financement reportés d'un montant total de 209 069 \$ (31 mars 2023 : 229 084 \$).

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

	\$
<b>2025</b>	3 039 270
<b>2026</b>	2 885 726
<b>2027</b>	2 734 047
<b>2028</b>	2 275 107
<b>2029</b>	2 327 384
<b>2030 et suivants</b>	20 738 700
	<b>34 000 234</b>

## ◆ 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtisses	Aménagements	Mobilier et équipement	Logiciels	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût des immobilisations</b>							
Solde d'ouverture	5 618 150	161 050 366	7 556 981	13 227 505	816 549	188 269 551	184 605 764
Acquisitions	-	-	46 978	2 275 107	-	2 322 085	3 814 688
Dispositions	-	-	-	(203 852)	-	(203 852)	(66 980)
Révision d'estimation - OMHS	-	(7 262)	-	-	-	(7 262)	-
Réduction de valeur	-	-	-	-	-	-	(83 921)
Solde de clôture	5 618 150	161 043 104	7 603 959	15 298 760	816 549	190 380 522	188 269 551
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde d'ouverture	-	81 474 786	2 536 587	10 361 012	749 604	95 121 989	89 617 275
Amortissement de l'exercice	-	4 012 801	617 096	1 300 337	12 662	5 942 896	5 571 694
Incidence des dispositions	-	-	-	(203 852)	-	(203 852)	(66 980)
Solde de clôture	-	85 487 587	3 153 683	11 457 497	762 266	100 861 033	95 121 989
<b>Valeur comptable nette 2024</b>	<b>5 618 150</b>	<b>75 555 517</b>	<b>4 450 276</b>	<b>3 841 263</b>	<b>54 283</b>	<b>89 519 489</b>	
<b>Valeur comptable nette 2023</b>	<b>5 618 150</b>	<b>79 575 580</b>	<b>5 020 394</b>	<b>2 866 493</b>	<b>66 945</b>		<b>93 147 562</b>

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques « Aménagements », « Mobilier et équipement » et « Logiciels » totalisant 171 449 \$ (31 mars 2023: « Mobilier et équipement » et « Logiciels » totalisant 40 526 \$) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

### ◆ 13. EXCÉDENT CUMULÉ

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « Excédent cumulé »:

	2024	2023
		(retraité note 3)
	\$	\$
Excédent relatif à un terrain reçu <sup>1</sup>	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations corporelles	13 626 157	14 396 215
Excédent cumulé réservé pour l'entretien majeur	437 287	1 420 134
Excédent cumulé réservé pour le développement des marchés	300 000	300 000
<b>Total de l'excédent cumulé</b>	<b>15 895 694</b>	<b>17 648 599</b>

Les affectations pour l'excédent cumulé investi en immobilisations corporelles, l'excédent réservé pour entretien majeur et l'excédent réservé pour développement des marchés sont approuvées annuellement par le conseil d'administration au moment de l'approbation des états financiers.

<sup>1</sup> L'excédent relatif à un terrain reçu découle de la cession par la Ville de Québec, le 1<sup>er</sup> janvier 1994, d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

### ◆ 14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### **Régimes de retraite**

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 376 070 \$ (31 mars 2023: 391 437 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

#### **Indemnités de vacances dues au personnel**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant. La provision pour indemnités de vacances dues au personnel est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ».

#### **Provision pour congés de maladie**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon les normes et barèmes de rémunération. La provision pour congés de maladie est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ».

### **Provision pour la politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique**

La politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique prévoit un montant à verser en indemnité de départ à chaque cadre soumis à cette politique. Les cadres supérieurs de la Société ont droit à une indemnité de départ correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de 12 mois. La provision pour la rémunération des cadres supérieurs est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ».

## **◆ 15. INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS**

### **Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

Les instruments financiers qui exposent la Société à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des créances. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La Société investit les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans un compte d'épargne.

À l'égard des créances, la Société estime que le risque de crédit est minime en raison de son processus de facturation et d'encaissement, du suivi rigoureux effectué auprès de chaque client et du bon historique de paiement des clients. Également, la majorité des créances proviennent des organismes gouvernementaux ou municipaux et de clients avec qui la Société fait affaire régulièrement. La Société établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque spécifique de chaque client. Au 31 mars 2024, aucune créance n'a été dépréciée.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances:

	<b>2024</b>	<b>2023</b> <b>(retraité note 3)</b>
<b>Créances</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	370 903	676 951
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	217 366	220 795
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	50 594	25 992
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	43 007	95 051
	<hr/> 681 870	<hr/> 1 018 789
Provision pour créances douteuses	(36 883)	(36 883)
Autres créances <sup>1</sup>	485 348	2 077 882
	<hr/> <b>1 130 335</b>	<hr/> <b>3 059 788</b>

<sup>1</sup> Les autres créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 163 528 \$ (31 mars 2023: 1 899 135 \$) qui ne sont pas des instruments financiers.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement, des subventions et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie contractuels estimatifs des passifs financiers aux 31 mars 2024 et 2023, à l'exception des avantages sociaux :

2024	Échéance					
	Total	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts temporaires	856 679	856 679				
Charges à payer et frais courus	6 088 413	3 023 531	5 101	341 701	2 718 080	-
Dettes (capital et intérêts)	42 641 087	1 717 143	2 107 422	3 986 428	10 110 930	24 719 164
	<b>49 586 179</b>	<b>5 597 353</b>	<b>2 112 523</b>	<b>4 328 129</b>	<b>12 829 010</b>	<b>24 719 164</b>

2023	Échéance					
	Total	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts temporaires	27 637	27 637				
Charges à payer et frais courus	5 876 827	3 468 132	168 451	-	2 240 244	-
Dettes (capital et intérêts)	47 171 006	1 857 166	2 271 521	4 228 238	10 926 893	27 887 188
	<b>53 075 470</b>	<b>5 352 935</b>	<b>2 493 972</b>	<b>4 228 238</b>	<b>13 167 137</b>	<b>27 887 188</b>

### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie pour laquelle le taux d'intérêt est variable. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités nécessaires à la gestion de ses activités quotidiennes.

La Société est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variable. Ce risque est réduit puisque le capital et les intérêts des emprunts seront remboursés par le ministère.

Les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime, car les remboursements sont faits selon l'échéancier prévu. Les modalités liées aux dettes sont mentionnées à la note complémentaire 11 aux états financiers.

## **◆ 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général sortant de la Société. La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

## **◆ 17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

La Société est engagée par des contrats avec des fournisseurs échéant à diverses dates jusqu'au 30 avril 2027 pour des services d'entretien ménager, d'entretien spécialisé, de services professionnels ainsi que pour exécuter des travaux d'entretien majeur et des travaux capitalisables totalisant 18 027 150 \$ (31 mars 2023 : 2 491 200 \$).

Les paiements minimums futurs de ces contrats s'établissent comme suit :

<b>2025</b>	3 842 646
<b>2026</b>	10 646 966
<b>2027</b>	3 532 641
<b>2028</b>	4 897
	<hr/>
	<b>18 027 150</b>

## ◆ 18. DROITS CONTRACTUELS

La Société a conclu des contrats avec des clients échéant à diverses dates jusqu'au 26 octobre 2028 pour des contrats de location d'espace pour la tenue d'événements et différents baux de location d'espaces pour des équipements de télécommunication totalisant 3 173 222 \$ (31 mars 2023: 2 327 895 \$).

Les entrées de fonds minimums futures de ces contrats s'établissent comme suit:

<b>2025</b>	1 531 734
<b>2026</b>	1 060 755
<b>2027</b>	480 009
<b>2028</b>	42 064
<b>2029</b>	58 660
	<hr/>
	<b>3 173 222</b>

## ◆ 19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.

# CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL

## AVANT-PROPOS

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

La Société consacre son énergie notamment à attirer à Québec des événements d'envergure nationale et internationale. Pour atteindre ses objectifs, la Société compte donc sur le dynamisme et le professionnalisme de son personnel afin d'offrir à sa clientèle le meilleur service possible.

La Société étant un organisme gérant des fonds publics, elle se doit d'adopter une conduite empreinte de règles d'éthique très élevées.

Par ailleurs, les relations que la Société entretient avec sa clientèle étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble de ses relations d'affaires.

Le présent Code d'éthique constitue un résumé des règles générales de conduite que chacun doit respecter dans l'accomplissement des tâches liées à ses fonctions. Ces règles d'éthique sont regroupées sous les cinq volets suivants et trouvent leur fondement dans les valeurs d'entreprise et de gestion qui sont le fruit d'un consensus à l'interne :

- Le service à la clientèle
- La prestation de travail
- Le comportement
- Le respect de la structure organisationnelle
- L'après-mandat

## ◆ 1. LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et dictent la conduite de chaque membre du personnel. Ces valeurs ont préséance sur toutes autres considérations et sont le dénominateur commun qui rassemble tout le personnel de la Société. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect des personnes et le travail d'équipe;
- La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité;
- La saine gestion, la transparence et l'éthique;
- La créativité et la prise de risques calculés.

## ◆ 2. LES RÈGLES D'ÉTHIQUE

### ◆ 2.1. LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le service à la clientèle constitue l'essence même de la Société. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction de la clientèle. Pour offrir un service de qualité, le membre du personnel doit **traiter la clientèle avec égards et diligence**.

**L'obligation de traiter la clientèle avec égards** se manifeste par un comportement poli et courtois, et ce, sans discrimination ni harcèlement. Cette attitude doit favoriser un respect mutuel entre le membre du personnel et la clientèle. Le membre du personnel est à l'écoute de la clientèle, la conseille et fait en sorte de répondre à ses besoins et exigences spécifiques. À cet égard, le membre du personnel fait tout ce qui est en son pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse claire et fiable à toute demande d'information non confidentielle qu'il est en droit d'obtenir.

**L'obligation de diligence** requiert que le membre du personnel s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés, plus particulièrement ceux qui concernent directement la clientèle.

### ◆ 2.2. LA PRESTATION DE TRAVAIL

La prestation de travail comporte quatre types d'obligation: **l'obligation d'assiduité, de compétence, de mise à jour des connaissances ainsi que du respect des normes de santé et de sécurité au travail**.

**L'obligation d'assiduité** implique que le membre du personnel soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification ni sans autorisation préalable.

**L'obligation de compétence** implique que le membre du personnel accomplisse les tâches qui lui sont confiées en faisant preuve de professionnalisme et en offrant le service demandé dans les temps requis, d'une manière appropriée et efficace, et cela, à la satisfaction de la clientèle de la Société ainsi que de ses supérieurs. Il utilise à cette fin les ressources humaines, matérielles et financières de la Société et profite des connaissances disponibles pour réaliser ses mandats.

**L'obligation de mise à jour des connaissances** fait appel à la capacité du membre du personnel de conserver la compétence requise pour accomplir efficacement ses fonctions.

**L'obligation du respect des normes de santé et de sécurité au travail** exige que le membre du personnel évite les négligences et respecte en tout temps les normes de sécurité en vigueur. Cette obligation impose également au membre du personnel le devoir de signaler tout manquement aux règles de sécurité dont il est témoin.

### ◆ 2.3. LE COMPORTEMENT

Les obligations liées au comportement sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominant notamment **l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service**. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, le comportement implique également des obligations particulières reliées à **la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve**.

**L'obligation de discrétion** signifie que le membre du personnel doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que le membre du personnel adopte une attitude de retenue en évitant de dévoiler des faits ou des renseignements susceptibles de nuire à la Société ou de porter atteinte à la vie privée des autres membres du personnel, des partenaires et de la clientèle de la Société. La discrétion fait aussi appel à l'obligation de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies. Le membre du personnel évite donc de transmettre des documents confidentiels sans s'assurer au préalable que son correspondant puisse les récupérer rapidement de première main, tout comme il évite de laisser à la vue de tout un chacun des communications de même nature, reçues au Centre des congrès.

Finalement, la discrétion sous-entend également qu'un membre du personnel, avant de publier un texte ou d'accorder une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce au sein de l'organisation doit, au préalable, obtenir l'autorisation de la direction.

**L'obligation de neutralité politique** implique que le membre du personnel doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que le membre du personnel doit, à l'intérieur même de sa tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

**L'obligation de réserve** qui lie le membre du personnel à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que le membre du personnel, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doive garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un membre du personnel d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Il importe de préciser que la situation particulière de chaque membre du personnel constitue un facteur

important quant à ce respect de **l'obligation de réserve**. Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux membres du personnel occupant des postes de commande, car toute déclaration ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important. Il faut également noter que certains membres du personnel peuvent acquérir dans le milieu professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

**L'obligation d'agir avec honnêteté** exige que le membre du personnel évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Cette obligation requiert qu'il fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

**L'obligation d'agir avec honnêteté** requiert également de ne jamais être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance. Le membre du personnel agit avec honnêteté par rapport aux fonds et aux biens de l'entreprise, quels qu'ils soient. Il n'utilise jamais à son avantage, dans la gestion de ses propres affaires, ni les biens de la Société, ni les renseignements qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions.

**L'obligation d'agir avec honnêteté** implique que le membre du personnel utilise les technologies de l'information telles que le courrier électronique, Internet et les médias sociaux dans le respect de l'image de la Société. Ainsi, cette obligation interdit l'accès aux sites qui véhiculent des messages obscènes, haineux, racistes, diffamatoires ou violents ainsi qu'à des sites contenant du matériel érotique ou pornographique, de même que l'utilisation du courrier électronique et des médias sociaux qui auraient semblable connotation.

Le membre du personnel exerce ses fonctions avec **impartialité et objectivité**. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

**L'obligation d'agir avec impartialité** exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

**L'obligation d'objectivité** implique que le membre du personnel s'assure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour l'organisation sans tenir compte de ses prédispositions personnelles par exemple à l'égard de la clientèle, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Souvent appelé à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels que les restaurants ou les hôtels, le membre du personnel doit rester objectif en tentant de présenter de façon équitable auprès de la clientèle du Centre des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

**L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts** exige qu'un membre du personnel renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout membre du personnel qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard. La notion de **conflit d'intérêts** doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation potentielle ou une apparence de conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Société et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que le membre du personnel ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise. Par ailleurs, un membre du personnel ne peut accepter, dans le cadre de ses fonctions, aucun cadeau, à moins qu'il ne soit de valeur modeste ou de nature purement privée. À cet égard, le membre du personnel doit se référer à la procédure interne de la Société sur les cadeaux.

**L'obligation de l'exclusivité de service** implique, par définition, l'interdiction pour le membre du personnel d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Société. Il faut donc plutôt entendre par **obligation de l'exclusivité de service**, l'exigence minimale que le membre du personnel se présente au travail dans des conditions

propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

Tout membre du personnel qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Société, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Société et ne le place pas ou ne le placera pas dans une situation de conflit d'intérêts.

Le membre du personnel qui exerce une fonction à l'extérieur de la Société est tenu, comme tous les membres du personnel, à **l'obligation d'agir avec honnêteté** comme elle est définie précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout membre du personnel, à partir des locaux de la Société et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Société, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Société.

Il faut rappeler que les **obligations d'honnêteté, d'impartialité, d'éviter tout conflit d'intérêts et de l'exclusivité de service** exigent que tout membre du personnel avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaire directement ou indirectement avec la Société ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. Le membre du personnel qui occupe une fonction à l'extérieur de la Société a tout intérêt d'en aviser ses supérieurs et de les consulter sur la conduite à adopter.

## ◆ 2.4. LE RESPECT DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le travail accompli par la Société demande des qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le membre du personnel ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tout le personnel de la Société afin de fournir à la clientèle un service de haute qualité et la qualité de son travail influence celui de ses collègues.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que le membre du personnel respecte **l'obligation de respect hiérarchique ainsi que l'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée**. Il est également important que le membre du personnel cultive un sentiment d'appartenance à la Société.

**L'obligation de respect hiérarchique** implique que le membre du personnel se conforme à ce qui lui est demandé par ses supérieurs. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

**L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée** requiert que le membre du personnel défende les intérêts de la Société et évite de lui causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par son employeur, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

## ◆ 2.5. L'APRÈS-MANDAT

Les règles relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un membre du personnel, même après qu'il a cessé d'exercer ses fonctions à la Société; elles sont notamment prévues à l'article 2088 du Code civil du Québec :

*2088. Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail.*

*Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.*

Sans limiter la généralité de cet article, les règles applicables à la personne qui a cessé d'exercer ses fonctions à la Société constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'éviter tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre de membre du personnel de la Société.

Ainsi, la personne qui a été à l'emploi de la Société doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures et elle ne peut obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été ses fonctions antérieures. De même, cette personne doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

*Note: Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs est également disponible sur le site Internet du Centre des congrès de Québec, dans la section À propos, sous Gouvernance et conseil d'administration.*

## AVANT-PROPOS

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la Société compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Société étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Par ailleurs, les activités de la Société étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Sa mission exige de plus qu'elle agisse en étroite collaboration avec les divers intervenants touristiques de la région. Ces particularités exigent que les administrateurs se soumettent à des règles d'éthique et de déontologie à la fois très élevées et, par ailleurs, adaptées aux pratiques d'affaires ayant cours dans le domaine commercial, d'autant plus que ces administrateurs peuvent déjà, à titre personnel, être engagés dans des entreprises commerciales.

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du Décret 824-98 ainsi que des valeurs d'entreprise et de gestion de la Société. Celui-ci constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent Code doit prendre appui sur ce règlement et ces valeurs.

Ce Code d'éthique s'applique à tous les membres du conseil d'administration, dont le président et le président-directeur général de la Société, lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

## ◆ 1. LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et ont préséance sur toutes autres considérations. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect des personnes et le travail d'équipe;
- La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité;
- La saine gestion, la transparence et l'éthique;
- La créativité et la prise de risques calculés.

## ◆ 2. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président-directeur général de la Société.

Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

### **Obligation de discrétion**

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Société sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration.

### **Obligation de réserve**

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Le président du conseil d'administration et le président-directeur général de la Société doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques.

### **Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts**

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit, au président du conseil d'administration, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le président-directeur général ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société à moins qu'un tel intérêt ne lui échoie par succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

### **Obligation d'agir avec honnêteté**

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses

fonctions. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

#### **Obligation de l'exclusivité de services**

Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si la Société le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au comité des ressources humaines.

#### **Obligation de loyauté**

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

### **◆ 3. RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

### **◆ 4. PROCESSUS DISCIPLINAIRE**

Tout manquement à l'éthique ou à la déontologie doit être déclaré au président du comité de gouvernance et d'éthique et acheminé à l'autorité compétente, soit le secrétaire général associé responsable des Emplois supérieurs.

Par ailleurs, le présent Code est soumis au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

### **◆ 5. DISPOSITIONS DIVERSES**

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III - Activités politiques et au chapitre IV - Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

# ORGANIGRAMME DE GESTION

## CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

**AU 31 MARS 2024**

**Note:**

Le 3 avril 2024, le Conseil des ministres a annoncé la nomination de Mme Caroline Lepage à titre de présidente-directrice générale du Centre des congrès de Québec. Son entrée en fonction s'est effectuée le 8 avril 2024.



**Pierre-Michel Bouchard**  
Président-directeur général



**Maryse Bisson**  
Secrétaire générale



**Sindie Boutin**  
Directrice

Administration  
Ressources humaines  
Ressources matérielles  
Ressources informatiques  
Ressources financières



**Marc Poirier**  
Directeur

Gestion immobilière  
et soutien aux événements



**Caroline Langelier**  
Directrice

Ventes



**Lynn Chiasson**  
Directrice adjointe



**Caroline Bérubé**  
Directrice

Expérience client



**Catherine Forgues**  
Directrice adjointe



**Ann Cantin**  
Directrice

Communications  
et mise en marché



CENTRE  
DES CONGRÈS  
DE QUÉBEC

## ◆ CRÉDITS ET RÉVISIONS

**Ann Cantin**

*Directrice, Communications  
et mise en marché*

**Gabrielle Bernier**

*Rédactrice-révisure*

**Kesnel-Charles Pelletier**

*Graphiste*

## ◆ COLLABORATION SPÉCIALE

**Maryse Bisson**

*Secrétaire générale*

**Sindie Boutin**

*Directrice, Administration*

## ◆ DÉPÔT LÉGAL

**Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec, 2024**

**Bibliothèque nationale  
du Canada, 2024**

**ISBN 978-2-550-97861-9**

---

**Société du Centre des congrès de Québec**  
900, boulevard René-Lévesque Est, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 2B5

418 649-7711 (sans frais : 1 888 679-4000)  
sccq@convention.qc.ca  
www.convention.qc.ca

